

# Le fil rouge

Hors-série

REVUE  
DÉPARTEMENTALE  
D'HISTOIRE SOCIALE  
PRINTEMPS 2014  
HORS-SÉRIE - 10 €



Texte de Pierre Largesse

## L'union départementale des syndicats CGT de la Seine-Inférieure

Histoire de sa création, 19 octobre 1913

Son rôle et ses structures

p.3  
Introduction

p.5  
Les luttes sociales et les organisations  
collectives avant la loi de 1884

p.11  
Les grèves et le syndicalisme de 1884  
à la création de la CGT en 1895

**Pierre Largesse,**  
historien,  
est vice-président  
de l'IHS CGT 76,  
membre  
du Conseil  
scientifique.

p.14  
Les luttes ouvrières et les syndicats de 1895 à 1912  
Le syndicalisme révolutionnaire  
Les luttes sociales en 1912  
1912, année des congrès syndicaux

**Couverture :**  
*Le Rideau Rouge*  
Jean Maurice  
Robert  
T.M.S : toile  
100 x 85 06.04

p.29  
Le Congrès de 1913 et la création  
de l'Union Départementale

p.50  
Notices biographiques des délégués  
au Congrès constitutif de l'UD

---

**Hors-série - 17<sup>e</sup> année**  
édité par l'IHS CGT 76  
Tél : 02 35 58 88 60  
courriel : [ihs76@cgt76.fr](mailto:ihs76@cgt76.fr)  
Site : [www. ihs76-lefilrouge.fr](http://www.ihs76-lefilrouge.fr)

**N° Siret :** 7529047220010

**Directeur de publication :**  
Jacky Maussion

**Rédaction :** Pierre Largesse

**Iconographie :**  
Jean Maurice Robert

**Conception graphique :** Médiris  
Tél. : 04 37 28 93 35  
<http://blog.agence-mediris.com>  
Numéro d'émetteur : 522992

**Imprimerie :** Déposé par Éole

# Introduction

**D**ans cet article, nous décrivons les organisations de défense inventées par les salariés, malgré les entraves judiciaires du Code pénal. Il faut souligner que les patrons subissaient, en principe, les restrictions du décret d'Allarde et de la loi Le Chapelier, qui faisaient de chaque citoyen un égal, quelle que soit sa position dans la société. Mais ce n'était qu'une fausse symétrie puisque les Chambres de commerce leur permettaient de constituer de fait un groupe de pression puissant, sans évoquer même les autres liaisons sociales entre industriels, banquiers, entrepreneurs. Seul le mutualisme ouvrier est légal.

1. Trempé (Rolande), 1871-1914, *Les salariés et les ouvriers dans la société française*, in *La France ouvrière* (s.dir. Claude Willard), tome 1, Des origines à 1920.

« La période inscrite entre la dissolution de la première Internationale et la naissance de la troisième République est cruciale pour l'histoire du mouvement ouvrier. Elle voit s'organiser de façon spécifique une classe ouvrière en plein essor, avec la naissance des syndicats et des partis socialistes. » Rolande Trempé<sup>1</sup>

Du point de vue des salariés, après la loi de suppression du délit de coalition et de grève (1864), il faut attendre le 21 mars 1884 pour que les syndicats professionnels soient enfin légalisés. Mais des divisions au sein du mouvement ouvrier l'affaiblissent en dépit et à cause des regroupements nationaux : Fédération Nationale des Syndicats (FNS) d'inspiration guesdiste ; Fédération Nationale des Bourses du Travail (FNB), rivalités politiques entre socialistes, anarchistes, réformistes.

La création des Bourses n'est pas seulement issue des syndicats ; elle s'explique aussi par « la volonté de républicains de résoudre la lancinante "question sociale" toujours présente et dans ce but, il est nécessaire de faire un certain nombre de concessions » (Michel Dreyfus). En faire le siège d'une organisation de lutte prit plusieurs années.

2. Voir notre Bibliographie, notamment Bruhat et Piollot ; Dreyfus (Michel).

3. Seine, Loire, Gard, Bouches du Rhône, Loire, Haute-Garonne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Calvados, Sarthe, Eure-et-Loir, Loiret, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Ain-Franche-Comté, Savoie, Isère, Vaucluse. (Conférence extraordinaire spéciale des Bourses du travail, unions et Fédérations tenue à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1911). Les premières sont Paris 1887, Nîmes et Marseille 1888, Saint-Etienne 1889, Toulouse 1890.

La Confédération Générale du Travail est enfin fondée à Limoges en 1895. C'est au congrès de Nice (1901) puis au congrès de Montpellier (1902) que la question de l'unité entre les diverses composantes de la Confédération est posée. Le dernier congrès adopte, après des discussions vives et approfondies, la constitution dans la CGT de deux sections autonomes, celle des Fédérations de métier et des syndicats isolés et la section des Bourses du travail qui disparaîtra en 1912. <sup>2</sup>

**La représentation dans les congrès n'est pas à la proportionnelle du nombre d'adhérents, mais de une voix par syndicat quel que soit le nombre d'adhérents, par Syndicat national (Fédération) d'industrie, par Bourse du travail ou par Union locale de syndicats. L'ensemble des délégués des Bourses et des Fédérations constitue le Comité Confédéral.**

En Seine-Inférieure dont la majorité de la population est encore rurale – mais ce rapport va évoluer – l'organisation syndicale est loin d'être unifiée. C'est ainsi qu'en octobre 1911 il n'existait pas de Section regroupant les trois Bourses (Rouen, Le Havre, Elbeuf), alors qu'il en existait dans bien des départements (cités en note <sup>3</sup>). C'est au 12<sup>e</sup> Congrès confédéral (Le Havre, 1912) qu'est prise la décision de réorganiser la Section des Bourses (qui disparaît de fait), et **de créer une Union des syndicats par département**. C'est ce qui sera fait en Seine-Inférieure le 19 octobre 1913.

Avant d'aborder le sujet en détail, il est utile de retracer quelques étapes des luttes ouvrières, des grèves et de l'organisation syndicale dans notre département.

# Les luttes sociales et les organisations avant la loi de 1884

*Les conséquences de la loi Le Chapelier, cette « loi terrible » contre le monde du travail - l'expression est de Jean Jaurès - vont se faire sentir jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (...). Trois dates, 1831-1834, 1848 et 1871, symbolisent de façon tragique cette répression dans la pratique gouvernementale. Par trois fois, la classe ouvrière voit ses revendications les plus élémentaires se heurter à la répression la plus sévère exercée par les classes dirigeantes.*

**MICHEL DREYFUS, *Histoire de la CGT*, p. 17**

**L**a défaite de la Commune de Paris a renforcé l'assurance, l'intransigeance des patrons, et celle des dirigeants parlementaires de la III<sup>e</sup> République naissante (à grande majorité des notables ruraux, industriels, et monarchistes). La répression très dure qui a suivi 1871 a pour intention de faire disparaître complètement les organisations ouvrières. Le patronat nie l'existence de tout problème social dans les entreprises ; les dirigeants et la législation fixent aux travailleurs leur place de subordonnés dans la société du capitalisme libéral. Adolphe Thiers avait invité les préfets à faire preuve de fermeté « Il faut tout de suite les réduire par la force et par la justice. » Malgré cette dure répression, les associations ouvrières qui manquent cruellement de cadres, quoique légalement interdites se reconstituent, aident les salariés dans leurs revendications, leurs luttes, leurs grèves.

Le développement des grandes entreprises crée un prolétariat industriel et, là aussi, les travailleurs font l'expérience de la l'exploitation capitaliste. Malgré les résultats de *l'Enquête sur la condition des ouvriers*

4. Boivin (Marcel),  
*Le mouvement  
syndical en  
Seine-Inférieure  
au début de la III<sup>e</sup>  
République*, Études  
Normandes,  
n° spécial, 1979.

5. Tragin (Henry),  
né vers 1846.  
Tisseur à La Londe  
d'après Marcel  
Boivin, op.c,  
d'Elbeuf dont il  
était membre  
du conseil  
municipal, d'après  
le *Dictionnaire  
Maitron*.

qui trace un portrait désastreux de celle-ci, lorsqu'elle est publiée en 1875, la conclusion invitait les prolétaires à compter surtout sur la charité chrétienne et l'éducation religieuse.

En Seine-Inférieure, où l'organisation de la I<sup>ère</sup> Internationale avait été solide, l'administration est particulièrement répressive à la moindre tentative de lutte ou d'organisation ouvrière, même sous forme de société mutuelle. Il faut attendre 1876, la victoire des Républicains aux élections législatives et l'annonce du congrès ouvrier de Paris pour assister à la renaissance du mouvement syndical.<sup>4</sup> On n'a guère idée aujourd'hui des difficultés rencontrées pour créer un syndicat. Une correspondance (citée par Marcel Boivin) parue dans *Le Petit Rouennais* en mai 1883 est révélatrice. « Pour créer une chambre syndicale, écrit un bourrelier, il faudrait un ouvrier non seulement intelligent et actif, mais surtout qui put prendre en main nos intérêts et les défendre avec une entière indépendance sans craindre la rancune des patrons et les petites vexations qu'on ne ménage jamais à ceux qui, dans la classe ouvrière, prennent l'initiative d'une réforme... » ; quelques jours plus tard, paraissait la réponse d'un de ses collègues expliquant comment un projet antérieur avait échoué : « Parmi les bourreliers, les uns n'ont pas osé adhérer, craignant les patrons, les autres parce qu'ils étaient confiants en des promesses qui n'ont pas été tenues, et le syndicat a dû être dissous, la grande majorité des membres trouvant la cotisation mensuelle de 1 fr. trop élevée... »

Six mois après le vote de la loi, Tolain, dans une conférence à Elbeuf en octobre 1884, regrettait : « Beaucoup d'ouvriers n'osent pas profiter de la liberté d'association : ils ont peur de se heurter à des entraves administratives, à des influences hostiles, nous n'avons pas secoué les traditions passées. » De fait il faudra attendre une dizaine d'années pour que les créations de syndicats prennent un véritable essor.

Les toutes premières chambres syndicales du département enverront quatre délégués au *Premier Congrès ouvrier de France* à Paris du 2 au 10 octobre 1876.

Ce sont Chabert du Havre, graveur, (un des fondateurs le 22 septembre 1876 d'une chambre syndicale sur l'initiative de sept métallurgistes) ; Grenet, typographe de Rouen, Henry Tragin, tisseur de La Londe<sup>5</sup>

et Victor Denis de Caudebec-lès-Elbeuf. Mais c'est seulement après le congrès que va s'amplifier la création de chambres syndicales. Les ouvriers boulangers, les peintres, limonadiers les couvreurs, plâtriers, maçons, menuisiers, garçons bouchers, pâtisseries, serruriers. Le coup de force de Mac-Mahon le 16 mai 1877, va freiner cette expansion. Mais la campagne électorale qui suit va permettre aux ouvriers de se faire entendre ; c'est ainsi qu'au Havre, les métallurgistes conditionnent leur soutien à Jules Le Cesne (négociant, qui sera élu et siègera à l'extrême gauche), à la prise en compte de leurs revendications : instruction obligatoire, gratuite et laïque, droit de réunion, droit d'association, liberté de la presse, amnistie des Communards.

6. Boivin (Marcel), op.c. p. 214.

7. Concato (Francis) et Largesse (Pierre), *La Chambre et la Fabrique, Histoire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914*, CCI d'Elbeuf éditeur, 2001. (Prix national d'Histoire consulaire 2001), pp. 243-260.

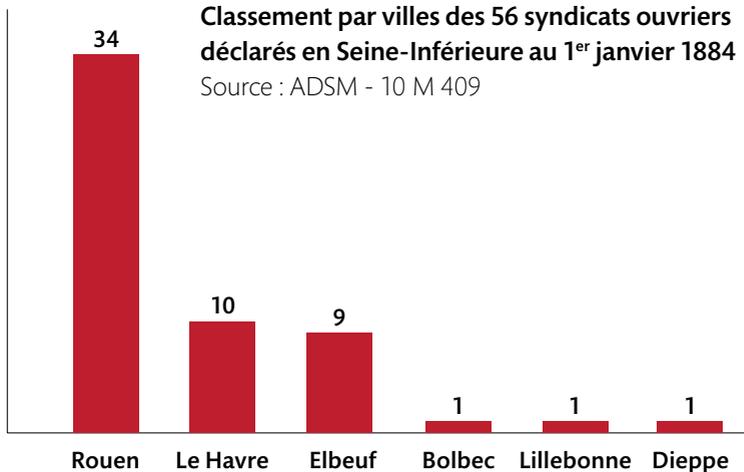
En novembre 1880 se tient au Havre le 4<sup>e</sup> *Congrès national ouvrier*. La loi permettant la légalisation des syndicats est déposée en 1880, mais étant donné les oppositions du patronat, des sénateurs, ce n'est que le 21 mars 1884 qu'elle sera promulguée, à l'initiative de Waldeck-Rousseau.

L'hostilité des patrons à discuter avec les syndicats est avérée. Comment dès lors être surpris de l'orientation des ouvriers vers la solution extrême : la grève ! En effet les grèves spontanées se multiplient. En mai 1882, par exemple, des patrons mécaniciens refusent de répondre à une lettre de la chambre syndicale ouvrière parce qu'elle n'est pas signée de leurs propres employés<sup>6</sup>. Dans cette autorisation donnée par les Républicains, ils voient une atteinte à leur autorité. C'est le cas par exemple des patrons du textile d'Elbeuf regroupés dans la Chambre de commerce et dont nous avons détaillé l'hostilité au principe même d'une législation ouvrière, dans l'ouvrage que nous lui avons consacré<sup>7</sup>. Politiquement, les monarchistes, les bonapartistes s'y opposent pour ne pas perdre de leur influence ; ils ont bien compris que les héritiers de Léon Gambetta (mort en 1882) voulaient, par cette loi, conquérir les suffrages des prolétaires.

Une statistique départementale (légèrement postérieure), établie le 1<sup>er</sup> janvier 1884 par la police, donne les précisions ci-après.

### Classement par villes des 56 syndicats ouvriers déclarés en Seine-Inférieure au 1<sup>er</sup> janvier 1884

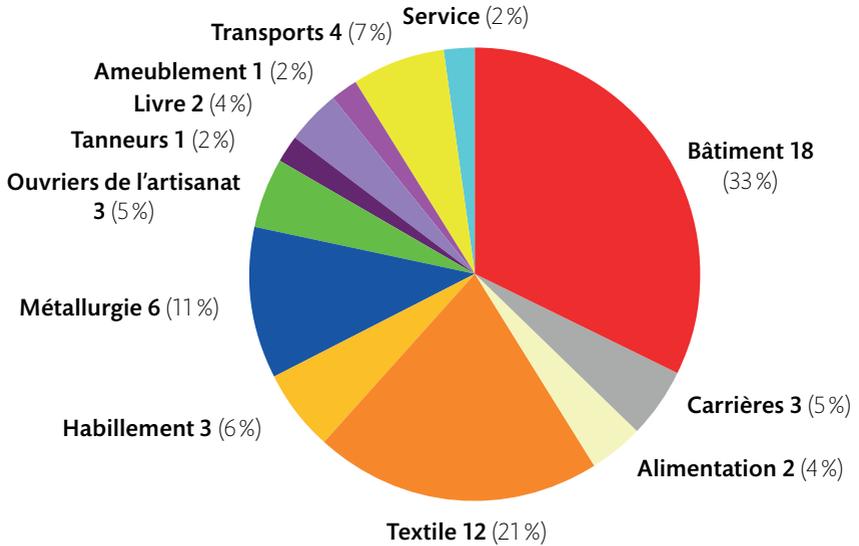
Source : ADSM - 10 M 409



**COMMENTAIRE :** Il faut savoir qu'à cette date, bien des tendances syndicales et politiques avaient refusé de communiquer à la police les renseignements à l'enquête préalable, et la loi qui fut débattue pendant quatre ans, votée, ils la dénoncent, y voyant la possibilité d'une répression et/ou une menace sur leur emploi. Treize ans seulement nous séparent de la Commune.

Il est probable, que les guesdistes, les anarchistes aient donné pour consigne de ne pas faire de déclaration à la tutelle administrative ; c'est le cas vraisemblable de certains syndicats du Havre comme ceux du port dont l'absence est à noter.

**Classement par métiers selon leur nombre et en %  
du total des 56 syndicats ouvriers déclarés en Seine-  
Inférieure au 1<sup>er</sup> janvier 1884 • Source : ADSM - 10 M 409**

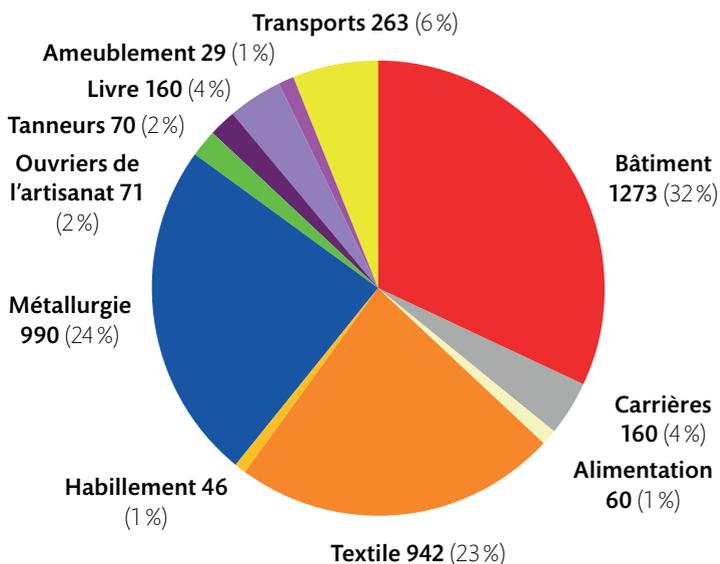


**PRÉCISIONS :** Les ouvriers des carrières sont des scieurs et des sculpteurs de pierre. Les syndiqués de l'alimentation regroupent les ouvriers boulangers et cuisiniers. Ceux de l'habillement les tailleurs, galochiers-sabotiers, cordonniers. Les ouvriers de l'artisanat relèvent d'activités diverses : brossiers, tonneliers et charrons. Parmi les syndiqués du Livre, nous relevons 160 typographes et les papetiers-relieurs. Les tapissiers sont classés dans l'ameublement (les menuisiers ont été classés dans le bâtiment). Enfin, à cette date, il n'apparaît aucun cheminot parmi les syndicats déclarés et les 4 syndicats des Transports sont ceux des mariniers, maîtres de cabotage, mécaniciens-navigateurs et cochers.

La filiation des chambres syndicales avec les corps de métier traditionnels, à l'origine par ailleurs des premières mutuelles, apparaît bien. C'est le cas des ouvriers du bâtiment, du textile, du livre.

Marcel Boivin estime le nombre de syndiqués à plus de 4 000 en Seine-Inférieure (environ 2 000 à Rouen, 1 000 au Havre et 850 à Elbeuf). Si les créations ont été nombreuses et dans tous les secteurs de l'économie, les organisations restent fragiles cependant : sur plus de 90 chambres syndicales dont il a trouvé trace dans les archives ou dans la presse, le professeur Boivin n'en relève plus que 56 en 1884. Les effectifs sont également très instables : ainsi, écrit-il, lorsque les syndicats des cotonniers de Bolbec et de Lillebonne réunissent 1 800 adhérents à la fin de la grève de 1880, ils n'en réunissent plus que 255 en 1884 ; le syndicat des métallurgistes du Havre compte 450 membres en 1877, 85 en 1880.

**Classement par métiers selon leur effectif connu et en % du total (4 064 syndiqués) des 56 syndicats ouvriers déclarés en Seine-Inférieure au 1<sup>er</sup> janvier 1884 • Source : ADSM - 10 M 409**



**COMMENTAIRE :**

Grâce à cette nouvelle statistique, il apparaît que le nombre de syndiqués par rapport au total est plus élevé dans la métallurgie où les usines ont des effectifs importants, moindre dans les branches professionnelles à faible effectif.

# Les grèves et le syndicalisme de 1884 à la création de la CGT en 1895

*Le début de cette histoire syndicale est d'ailleurs aussi compliqué que celui de l'histoire du socialisme électoral, municipal et parlementaire. Les relations des métiers entre eux, celles des Fédérations de métiers avec les Bourses du travail (fédérées à leur tour) ne se déroulèrent pas sans conflit.*

**Maurice Agulhon**<sup>8</sup>

Il ne faudrait pas s'imaginer que dès sa parution, la loi de 1884 va, dans l'enthousiasme, susciter la création de nouvelles chambres syndicales. Même si les conflits causés par l'antagonisme fondamental entre patrons et salariés s'amplifient, de fait, on ne constate aucune progression syndicale dans l'immédiat ni à Rouen ni à Elbeuf et on observe même un léger recul au Havre où il n'existe plus que quatre chambres syndicales en 1886. Ce recul de l'organisation est analogue à celui que l'on constate pour la France entière (cf. Michelle Perrot *Jeunesse de la grève*). Ce n'est qu'au fil du temps que cette loi jouera un rôle accélérateur dans la création des syndicats et si le nombre de grèves va augmenter, ce n'en est pas la cause, contrairement à l'argumentation patronale. Pour les années 1889-1890, Michelle Perrot estime que l'obtention du droit de se syndiquer n'est à l'origine que de 10% des conflits. Le patronat persiste à nier sa responsabilité dans les conditions de vie des travailleurs : bas salaires, conditions et durée de la journée de travail. Sur ce point, rappelons le retentissement international de la grève des ouvriers de Chicago, le 1<sup>er</sup> mai 1886 pour la journée de 8 heures, les journées des 3 et 4 marquées par de nombreux morts, la décision d'une manifestation le 1<sup>er</sup> mai, dans tous les pays, fut prise à Paris, le 20 juillet 1889.<sup>9</sup>

**8.** Agulhon (Maurice), *La République 1880-1932*, Hachette, 1990 tome 1 p.132.

**9.** Réunis en Congrès à Paris, du 14 au 20 juillet 1889, les « révolutionnaires » du mouvement socialiste international, votèrent unanimement une résolution pour un 1<sup>er</sup> mai international dès 1890. Le congrès socialiste international de Bruxelles, en août 1891, confirma la célébration annuelle du 1<sup>er</sup> mai.

10. Monteil (Yvette), Les Louises, *Chronique de la vie quotidienne de quatre générations de femmes 1873-1973*, Paris, Indigo et Côté femmes-éditions, 1998. Tome 1, *Apolline 1854-1938 et Louise-Augustine 1878-1955*. p.123 (début du XX<sup>e</sup> siècle).

11. *Le Fil rouge*, n° 14, 2011, Recherches de Serge Laloyer et P.L., rédaction Pierre Largesse.

Sur les conditions de travail, lors d'une enquête, Jean Jaurès écrit dans *La Dépêche de Toulouse*, le 18 septembre 1892 : « À Sotteville-lès-Rouen, les femmes se lèvent à cinq heures, entrent à la filature à six, travaillent toute la journée à l'usine et rentrent chez elles à neuf heures du soir. » Dans sa belle trilogie, Yvette Monteil décrit ainsi la vie quotidienne des ouvrières d'Oissel : « Soucis de la vie quotidienne (pour Louise) quand il faut compter sou à sou pour nourrir son petit monde, essayant de le rassasier de féculents et de pain faute de pouvoir acheter de la viande ou du fromage, rendez-vous compte le kilo de pain coûte 38 centimes, de pommes de terre, 15 centimes alors que celui de la viande vaut 1 francs et 70 centimes et qu'un ouvrier ne gagne que 2 francs par jour ! Soucis aussi pour la santé des enfants quand on n'a pas de quoi payer le médecin. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque aucune aide n'est prévue pour les soins de santé. On commence par utiliser les remèdes qu'on a sous la main et qui étaient déjà employés par sa mère : l'eau sucrée souveraine pour tous les maux ! le beurre frais sur les plaies, une goutte d'huile tiède dans l'oreille, un bain de pieds... puis, si le mal persiste, on ira chez le pharmacien pour une bonne purge, de la farine de moutarde pour faire un cataplasme, une potion calmante et... son conseil gratuit avec un petit remède à bon marché, ce ne sera qu'en désespoir de cause qu'on se décidera à appeler le médecin (...). »<sup>10</sup>

Les 15 et 16 mai 1892 à Rouen, les divers syndicats et chambres syndicales ayant pris conscience de la nécessité d'une action collective à l'échelle du département, vont se regrouper pour créer la *Fédération des associations ouvrières [= Chambres syndicales] de la Seine-Inférieure*<sup>11</sup>. À cette date, il n'existait pas encore de Bourses du travail dont la création est plus tardive : Rouen 1896, Le Havre 1897, Elbeuf 1899.

Le nombre de syndicats et de syndiqués a notoirement augmenté. Les délégués viennent de Rouen, Le Havre, Elbeuf, Bolbec, Sotteville-lès-Rouen, Maromme ou délégués d'un Syndicat départemental. Nous avons établi un tableau par communes, métiers, nombre de délégués et (nombre d'adhérents) lorsqu'il est indiqué.

Rouen	Le Havre	Elbeuf	Bolbec	Sotteville	Maromme	Département
Employés de commerce 2	Métallurgistes 2	Tisseurs 2				Livre 2
Menuisiers 2 (20)			Menuisiers 2			
			Cotonniers 2			
Cordonniers 2 (32)				Cheminots 2		
Mécaniciens 2 (43)				Travailleurs républicains 2		
					Chambre Syndicale 3	
		Union socialiste 2				
Union philanthropique 1						
Tanneurs 1						

Les statuts de la Fédération sont déposés le 2 août 1892. On compte 29 délégués de syndicats et d'associations ; et l'on notera la faible participation des Havrais. En 1892, on est loin du nombre des représentants des 63 syndicats et 3 Unions de syndicats présents lors du Congrès constitutif de l'Union Départementale en octobre 1913 (voir ci-après).

La fondation de la CGT en 1895 ne saurait masquer les rudes affrontements entre les différentes tendances au sein du mouvement ouvrier. Pour ne pas tomber dans un travers justement dénoncé, il faut rappeler ici les pages que consacre Michel Dreyfus à l'analyse du **syndicalisme révolutionnaire** dans son *Histoire de la CGT* (pp. 44-50), dont nous savons que l'influence fut importante dans notre département.

# Les luttes ouvrières et les syndicats de 1895 à 1912

12. Dupeux (Georges), *Atlas historique de la France contemporaine*, Armand Colin, Paris, 1966.

13. Willard (Claude), *Les Guesdistes*, Éditions Sociales, Paris, 1965.

14. Trempé (Rolande), op.c., p. 339.

L'industrialisation et la modernisation du département se poursuivent : équipement en force motrice par la vapeur, électricité dans l'industrie, mécanisation des ateliers du textile et de la métallurgie, des transports. Le travail sur machine supplante le travail à la main. La main d'œuvre non qualifiée (les OS) tend à supplanter le nombre d'ouvriers qualifiés. La population active de l'industrie s'accroît en nombre et proportionnellement à la population agricole. En 1911, on compte plus de 40% de salariés de l'industrie dans le département<sup>12</sup>. La concentration dans de grands ateliers de plus de cent salariés atteint la moitié et dépasse le total de la population active<sup>13</sup>. Le département, à la veille de la guerre, va faire partie de la quinzaine des plus syndicalisés<sup>14</sup>.

## RELEVÉ DES LIEUX DE RATTACHEMENT

À Rouen même, sur 52 syndicats, sept ne sont pas rattachés à la Bourse ; 45 le sont. À Elbeuf, deux syndicats seulement sur 23 ne sont pas rattachés à la Bourse ; 21 le sont.

Pour l'agglomération de Rouen (vallée du Cailly, banlieue et verreries de la Bresle), sur 16 syndicats, un seulement est rattaché à la Bourse de Rouen ; 2 ont pour siège la mairie ; 13 sont rattachés à leur Fédération ou sont indépendants. Pour les autres régions, à part le syndicat des fonctionnaires municipaux de Sotteville, nous relevons les mécaniciens et les ouvriers de la construction navale qui ont pour siège la mairie de leur ville. Les 13 autres ont un siège indépendant.

**L'organisation des ouvriers** se met en place, ponctuée par une série de Congrès départementaux ; citons le 4<sup>e</sup> Congrès départemental des

Chambres syndicales ouvrières de la Seine-Inférieure qui se tient au Havre les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1896. Puis le 9<sup>e</sup> Congrès départemental en 1900 à Elbeuf ; celui de mai 1901 au Havre, de mai 1902 à Rouen, de juin à Elbeuf, de mai 1904 au Havre, de juin 1905 à Rouen, de juin 1906 à Elbeuf. Et tous les ans jusqu'à 1912 tel ou tel Congrès Corporatif Fédéral ou de la CGT entre 1895 et 1912 <sup>15</sup>. L'Union Locale du Havre est créée en 1907 ; elle rassemble 46 syndicats et 13 700 adhérents.

**15.** ADSM, série M et fonds des archives de l'UD 76.

**16.** Nous avons utilisé pour ce sujet : Poret (Guy), *Le syndicalisme dans la région rouennaise, Mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine*, 1977, Rouen. Et nos relevés personnels.

**17.** Il faudrait effectuer le relevé pour Le Havre, Dieppe et leur région.

## LE RÔLE SOCIAL DES SYNDICATS <sup>16</sup>

Le syndicat n'a pas pour but que l'action revendicative : il assume un rôle social et mutualiste. Prenant l'exemple de la région de Rouen, Elbeuf, et de la vallée de la Bresle <sup>17</sup>, nous avons relevé des données intéressantes sur les services assurés par les syndicats :

### Placement

Face à la carence de l'État, du département ou des communes, certains syndicats se préoccupent de l'embauche de leurs adhérents grâce à un bureau de placement que les employeurs viennent consulter. C'est ainsi qu'à Rouen 46 syndicats ont mis en place un Bureau de placement (soit près de 90%). À Elbeuf 21 syndicats sur 23.

### Bibliothèque

Seize syndicats de Rouen (30%) ont une bibliothèque. Aucun d'Elbeuf, mais les métallurgistes de Déville en ont une.

### Cours

Neuf syndicats de Rouen dispensent des cours à leurs adhérents. Pour lutter, il faut connaître l'histoire et les arguments à opposer à ceux de l'adversaire de classe. Malheureusement nous n'avons pas le programme détaillé de cette éducation syndicale. Nous relevons trois syndicats d'employés, les dessinateurs et les employés de commerce. Mais aussi les ouvriers du bâtiment, tailleurs, coiffeurs, et ouvriers de l'ameublement. Il est certain que des cours de perfectionnement technique dans le métier sont dispensés.

### **Conférences**

Complétant le rôle des bibliothèques et des cours dispensés, les Bourses et les syndicats organisent des conférences (droit syndical, législation ouvrière, travail des femmes) sont à l'ordre du jour. Mais d'autres sujets sont aussi abordés notamment la lutte contre l'alcoolisme.

### **Caisse de chômage**

Neuf syndicats (pour la région étudiée par Guy Poret et par nous) possèdent une Caisse de chômage.

### **Secours en cas de maladie**

Rappelons qu'à cette période d'avant 1914, il n'existe pas d'assurances sociales. C'est pourquoi certains syndicats ont estimé nécessaire d'y pourvoir. Onze syndicats ont mis en place une Caisse de secours en faveur de leurs adhérents malades ou blessés.

### **Service sanitaire**

La Bourse de Rouen possède un service sanitaire dont le responsable est le docteur Brasse, membre du syndicat de la médecine. Il sera élu le 15 décembre 1910, secrétaire de la Bourse à la place de Torton auquel s'opposait le très réactionnaire maire de Rouen.

### **Laboratoire d'analyses**

Les Employés et surveillants du port sont le seul syndicat à en avoir créé un dans la région de Rouen.

### **Édition d'un Bulletin**

La Bourse du travail de Rouen édite depuis 1903 un bulletin. Les Archives nationales possèdent le n° 24 daté de novembre 1906. Au Havre les syndicats éditent le journal *Vérités* où les positions du syndicalisme révolutionnaire apparaissent prépondérantes. Sur l'ensemble des 91 syndicats recensés, deux seulement éditent un bulletin d'information : l'union philanthropique des employés (syndicat indépendant) et les artistes musiciens.

## Secours de route

Vingt-trois syndicats ont prévu une aide à leurs adhérents devant se déplacer. Nous relevons avec un peu de surprise que tous ne concernent pas les métiers du bâtiment : charpentiers, menuisiers, couvreurs, traditionnellement attachés par l'héritage du Compagnonnage, à cette pratique. Si l'on comprend que ceux de la marine fluviale ou maritime y soient rattachés, plus surprenant apparaît l'existence de ce secours chez les Employés, les ouvriers municipaux (Sotteville), les fileurs d'Elbeuf ou les verriers de Blangy.

## Sou du soldat

Le *Sou du soldat* est une création syndicale destinée à venir en aide moralement et pécuniairement aux jeunes syndiqués accomplissant leur service militaire, en lui envoyant régulièrement une petite somme et une lettre pour que la jeune recrue ne perde pas contact avec les syndicalistes et leurs luttes. Nous en avons trouvé mention dans seulement 3 syndicats : les ouvriers des Chantiers de scierie, les verriers de Blangy et les métallurgistes de Déville.

## Coopératives

Le sujet mériterait un article à lui seul. Elles sont à Rouen, à Sotteville, animées par des syndicalistes guesdistes. Sans les amalgamer à l'action syndicale, elles ont néanmoins un rôle important dans le développement de celui-ci, tellement les services rendus à la classe ouvrière sont appréciés par celle-ci. Selon le journal des socialistes rouennais *Le Semeur*, on en compte au moins six : La Libératrice, La Faubourienne, L'Évolution, L'Émancipation, etc. Leur fonction est d'acheter des produits en gros pour les vendre moins cher ; mais la Solidarité Sottevillaise a sa propre boulangerie. Au-delà de la solidarité entre les travailleurs, on peut voir dans ces institutions une amorce du socialisme mis en pratique.

18. Croguennec (Michel) *Du pain, du travail. Les luttes ouvrières en Seine-Inférieure de 1825 à 1936, Histoire(s) de Seine-Maritime, n° 2*, Département de la Seine-Maritime éditeur, 2006.

Sur le terrain des luttes, les conflits se multiplient et durent plus longtemps, des caisses de grève ont été créées. Michel Croguennec<sup>18</sup>, souligne « en avril 1904 un mouvement de grève touchant l'ensemble du département qui s'échelonne sur une durée de cinquante jours. Quatre ans plus tard, le conflit qui éclate dans les verreries de Blangy pour réclamer la réintégration d'un représentant syndical licencié qui va durer vingt-huit jours et mobiliser plus d'un millier d'ouvriers. De plus, les mouvements revendicatifs deviennent fréquemment interprofessionnels afin de déboucher sur la grève générale. À partir de 1911, le combat contre la vie chère et la réduction du pouvoir d'achat fédère le mouvement ouvrier. Majoritaires dans le textile, les femmes sont particulièrement en pointe dans la lutte. »

### Le syndicalisme révolutionnaire

Les partisans de cette tendance ont une influence variée selon les corporations ; ils sont bien implantés au Havre. « Leurs thèses reposent sur l'action des minorités agissantes. À partir d'une grève de solidarité contre les brutalités policières, se développe la grève de tous les exploités. Profitant d'une révolte dans l'armée, ils proclament la déchéance du pouvoir parlementaire et réorganisent la société sur la base des fédérations d'industrie regroupées au sein de la CGT. Ils s'opposent aux réformistes qui croient pouvoir obtenir des lois sociales dans le cadre du régime républicain, aux guesdistes marxistes voulant conquérir l'Etat, et aux anarchistes qui ne veulent pas d'État. Fernand Pelloutier fonde *Le Père Peinard* et, en 1900 la CGT lui confie la direction de *La Voix du Peuple*. C'est le 5 octobre 1909 que paraît le premier numéro de *La Vie Ouvrière* qui se définit « syndicaliste révolutionnaire, antiparlementaire ». Elle est dirigée par Pierre Monatte, on y relève les noms de Dumoulin, Griffuelhes, Merrheim, Léon Jouhaux. Ce dernier prendra une place de premier plan à la tête de la CGT.

LES LUTTES SOCIALES EN 1912 DANS LE DÉPARTEMENT <sup>19</sup>19. ADSM - 10  
M 346.

C'est sous la forme d'une étude résumée, sérielle, que nous avons étudié les grèves de 1912 dans l'agglomération de Rouen et celle du Havre, plutôt que sous forme énumérative. Rappelons que les textes législatifs du Code du travail, mis en chantier en 1910 ne verront leur application qu'en 1922. Bien entendu chaque événement pourrait, devrait faire l'objet d'un développement plus important. Nous sommes bien conscients qu'en les limitant aux mouvements de 1912, notre étude peut être sujet à critique, surtout parce qu'elle est limitée. Voilà du travail en perspective pour les chercheurs de notre IHS CGT 76 ! Néanmoins nos lecteurs verront qu'à travers ces documents d'archives c'est une évocation du monde ouvrier, de ses activités, de sa vie et de ses luttes qui se dessine.

Notre source pour 1912 est issue des Archives départementales (ADSM - 10 M 346). Dans l'agglomération de Rouen et celle du Havre, on compte 25 grèves. En suivant l'exemple de Michelle Perrot dans son ouvrage déjà cité *Jeunesse de la grève, France 1871-1890*, nous avons étudié différents caractères de ces grèves dont 20 se déroulent à Rouen et son agglomération et 5 au Havre. Analogue à la statistique nationale, ce sont les mois de printemps et d'été qui apparaissent au premier rang.

Six grèves sont défensives ; elles ont pour origine la riposte à une décision patronale augmentant les horaires, diminuant les salaires, un licenciement, ou une humiliation (exigence de l'ouverture du panier des ouvrières en sortant des tissages Pollack de Rouen). Ou bien elles sont offensives ; comme l'exigence du renvoi d'un contremaître Anglais trop sévère au Houllme) ou pour l'augmentation des salaires. C'est le cas pour dix-neuf d'entre elles (60%).

Certains patrons refusent la discussion : du 2 au 10 mai - les 250 ouvrières bambrocheuses (elles alimentent les bobines des métiers à tisser) de la Filature Pinel-Lamotte à Petit-Quevilly qui ont subi une diminution de salaire de 35 à 31 fr. par quinzaine pour 10 heures de travail par jour (femmes de 2,75 à 3,30 fr. - enfants de 1,50 à 1,75 fr.), demandent l'intervention du Juge de paix pour une discussion, puisque sans convention collective à cette époque, c'est la procédure

habituelle, leur patron ne se présente pas. Mais il n'y a plus que 60 grévistes, et c'est un échec.

Sous l'aspect des branches d'activité, nous relevons 9 grèves dans le textile (tissage et confection) ; 8 dans le bâtiment, 2 des tubistes et ferrailleurs, 4 des dockers, une des marins, et une de linotypistes (imprimerie). La grève des tissages Pollack de Rouen est menée par 140 femmes et 10 hommes (sur un effectif de 450 salariés). Certaines entreprises, comme les confections Rousseau, ont 3 800 salariées (800 en atelier, 3 000 à domicile).

La grève la plus longue et la plus dure est celles des tubistes des Ets Fives-Lille d'août à décembre 1912. Nous y consacrons l'encadré ci-dessous :

### LES GRÈVES DES TUBISTES DE LA CIE FIVES-LILLE (AOÛT-DÉCEMBRE 1912)

Au mois d'août, le conflit de la Cie Fives-Lille qui construit le viaduc de chemin de fer d'Euaplet (ligne Paris-Rouen) va mobiliser l'action des syndicalistes et de toute une population. Ce viaduc ferroviaire de 356 mètres de long, est destiné à remplacer le pont construit en 1843, dit Pont aux Anglais. Le nouveau, un peu en amont, est à l'extrémité de l'île Brouilly (île Lacroix). Il repose sur trois piles : celle du milieu sur l'île, les deux autres dans les bras de la Seine.

Plusieurs corporations travaillent sur le chantier : terrassiers, charpentiers, maçons, ferrailleurs, tubistes. Les tubistes, explique le commissaire de police au préfet, travaillent dans des caissons au-dessous de 15 mètres, dans des cloches à air comprimé. Ces salariés demandent une augmentation de salaire, le renvoi d'un contremaître et se mettent en grève.

Alors, le directeur partisan de la manière forte, licencie trente salariés le 14 août. Mais très motivés, 70 tubistes et 35 ferrailleurs décident de continuer le mouvement.

Le 15, une réunion à L'Eldorado de Sotteville où la carte syndicale était exigée à l'entrée par les « purs » de la CGT (écrit le commissaire

qui regrette de n'avoir pu entrer). Nous relevons ici la preuve du rôle du syndicat. Cependant, écrit le policier « étant donné la présence dans la salle de femmes de grévistes, il y a tout lieu de supposer qu'on s'y est surtout entretenu de l'installation de la cuisine communiste (veut-il se rassurer ou plutôt rassures ses supérieurs ?) Le soir, «Giron, poursuit le commissaire, responsable syndical <sup>20</sup>, fait la navette entre le chantier d'Euaplet et le chantier communal où est installée la cuisine communiste, en passant par la cantine Glize où se réunissent également les grévistes ; au cours d'une nouvelle réunion l'après-midi, il est décidé que les délégués se rendront au chantier et demanderont un entretien au directeur Sabatier pour lui demander de reprendre tous les tubistes licenciés. La délégation se présente vers cinq heures au bureau du chantier, ayant à sa tête Giron. Elle ne rencontre qu'un sous-ordre : M. Sabatier n'est pas là. Les grévistes stationnent devant l'entrée du chantier aux heures de reprise et de cessation de travail. Cette tactique d'intimidation toute pacifique ne manque pas son effet, car elle empêche les reprises. La délégation s'en va et Giron s'exclame « C'est bien, nous reviendrons demain matin ! ». Le soir, les ouvriers font les cent pas escortés par le capitaine Simon et ses hommes» (nous supposons qu'il s'agit de gendarmes). À la sortie des ateliers de chemins de fer, «des tubistes portant un brassard rouge autour du bras gauche attendent les ouvriers des ateliers des chemins de fer, du dépôt et de la gare.» Le 23, nouvelle réunion à L'Eldorado des ouvriers tubistes qui n'ont pas repris le travail.

**23-26 août** – Nouvelle grève chez Fives-Lille, sans résultat. Le directeur refuse de recevoir Giron, secrétaire du syndicat du Bâtiment de Rouen accompagné d'une centaine d'ouvriers. Après un défilé avenue de Grammont et Cours-la-Reine, trois drapeaux rouges en tête dont l'un portait l'inscription Union Syndicale une nouvelle réunion se tient à l'Eldorado.

**29-31 octobre** – 60 ouvriers de Fives-Lille (charpentiers, maçons, ferrailleurs, tubistes) se mettent en grève pour les salaires. Le 11

**20.** Nous suivons ici les rapports du commissaire de police de Sotteville-lès-Rouen, ADSM – 10 M 346.

décembre, « à dix heures du soir, un ouvrier nommé Bothortel qui travaillait pour la première fois dans un caisson meurt subitement. L'équipe qui devait descendre déclare qu'elle ne prend pas le travail en signe de deuil. Ils sont 66 grévistes sur 150 ouvriers. L'émotion est très vive à l'inhumation où l'on dénombre 150 ouvriers. La grève continue, avec demande d'augmentation. Le 13 décembre, la Compagnie édite une affiche informant que « ceux qui ne reprendront pas le travail seront considérés comme démissionnaires et congédiés ». Cependant la grève se maintient jusqu'au 17 décembre. La succession des dates fait penser à l'organisation de grèves tournantes.

Dans l'état de nos recherches, nous n'avons pas trouvé quelle fut l'issue de ce conflit. Quoiqu'il en soit, les ouvriers tubistes qui travaillaient dans une chambre hyperbare à air comprimé, dans des conditions dangereuses puisqu'il s'agissait de creuser le fond du fleuve avec un marteau pneumatique, puis de couler du ciment qui supportera la pile du viaduc, travaillaient sans réglementation, car il n'y avait pas eu d'études sur les effets physiologiques de l'air comprimé.

Et pourtant, ces salariés s'affrontent à une société anonyme (depuis 1868) la Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises qui réalisa les premières locomotives à vapeur, le pont Alexandre III, le viaduc des Fades, des stations souterraines pour le métro, des sucreries, etc.

Cette grosse entreprise capitaliste trouve des alliés dans l'administration préfectorale, la police, la gendarmerie, parfois la troupe. Raymond Poincaré est président du conseil, Aristide Briand ancien socialiste proche des syndicalistes révolutionnaires, propagandiste de la grève générale, est maintenant aux Affaires étrangères, Léon Bourgeois ministre du Travail et de la Prévention sociale.

Ce bref rappel permettra de mesurer le courage des salariés en général et des syndicalistes en particulier, pendant cette période.

La durée des grèves s'échelonne de quelques heures à un mois, voire cinq mois pour Fives-Lille comme nous venons de le voir. Dix se terminent par un échec, quinze par un succès (total ou partiel).

La répression a pris diverses formes : intervention des gendarmes, embauche de « jaunes », des tubistes Belges en l'occurrence qui fuiront bientôt devant les menaces) et par des licenciements comme pour les huit chargeurs de charbon du port de Rouen ; mais au total sur les 25 grèves recensées, il n'y a que quatre cas de sanction.

L'analyse, dans la majorité des cas ne fait pas apparaître avec clarté l'influence d'une syndicalisation dans l'organisation des grèves. Nous savons bien pourtant que c'était le cas dans les métiers du bâtiment (peintres, charpentiers), des marins, de l'imprimerie, ou des verriers. Nous avons pu repérer trois cas de renforcement de syndicalisation et un cas, bien intéressant, de signature de contrat de travail (pour les tailleurs et couturières du Havre) et cela avant la création des conventions collectives.

## L'ANNÉE 1912, ANNÉE DES CONGRÈS SYNDICAUX

L'Affaire Durand dont une publication précédente (*La CGT en Seine-Maritime*) a largement rendu compte, a porté au Havre l'attention du monde ouvrier de France (et au-delà). C'est pourquoi la ville est choisie comme siège de congrès syndicaux : Ports et Docks (9 septembre) ; Transports et Syndicats de la Seine-Inférieure (12 septembre) ; 16-21 septembre, 12<sup>e</sup> congrès de la CGT. Et le 19 novembre, un meeting contre la guerre avec une forte participation de femmes.

Le 12<sup>e</sup> Congrès confédéral (national par conséquent) se tient au Cercle Franklin du 16 au 21 septembre 1912.

Le journal *Vérités* (consultable aux Archives municipales du Havre) paraîtra tous les matins pendant la durée du congrès.

## COMMENT FUT ORGANISÉ LE 12<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL AU HAVRE (16-21 SEPTEMBRE 1912)

C'est la municipalité qui a mis le Cercle Franklin à disposition : grande salle, plusieurs autres pour les commissions, et les services auxiliaires ainsi que tables, chaises, matériel de bureau. Six-cent-quatre places sont à la disposition des délégués. La presse a une table ; une cabine téléphonique a été installée ; les communications sont payantes. La commission d'organisation assure la vente de timbres-postes et de cartes postales. Chaque congressiste est pourvu d'un dossier comprenant : crayons, encres, porte-plume et plumes, ainsi que tous les documents : ordres du jour, circulaires, bulletins de vote, feuilles de propositions, papier à lettres et enveloppes à en-têtes du congrès, etc. Une buvette a été installée à l'entrée.

Mettant fin aux polémiques doctrinales et aux difficultés pratiques, le Congrès fédéral du Havre (1912) décide que les UD seraient désormais les seules structures affiliées à la CGT. Mais pour ménager les transitions il donne un délai aux Unions locales et régionales jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1914 pour se mettre en règle avec le nouveau statut confédéral : la formation de cinquante Unions départementales, dès la fin de janvier 1913, sembla attester que la réforme était bien conforme à la nature des choses, après une longue expérience qui avait mis tous les systèmes à l'épreuve <sup>21</sup>.

Lors du 12<sup>e</sup> congrès la décision est prise de réorganiser la section des Bourses sur la base d'un délégué de toutes les Bourses du département en une seule Union, signe supplémentaire de l'effacement des Bourses. Parmi les délégués, nous relevons au titre des Bourses et Union de syndicats, les noms de Martel (Elbeuf), Vallin (Le Havre) et Perrier (Rouen) et ceux de quatorze autres délégués : Martel d'Elbeuf représente de plus les Charpentiers et Couvresseurs-Plombiers, les Maçons-Plâtriers, les Menuisiers Ebénistes, les Peintres, les Métaux, les Débardeurs, le Textile. Perrier de Rouen est de plus mandaté par les Ouvriers de la Chaussure, les Employés, les Ouvriers sur voiture. Pour être complet, il faut ajouter : Vallin comme représentant de la Bourse du Havre, Lavarron par les Marchands de 4 saisons ; Votte, Lambert par les Travailleurs du Gaz, l'Habillement, Lemonnier par les Travailleurs du Livre du Havre, Giron pour Rouen. Leboucher par les Employés d'Elbeuf, Chauvin par les Métaux du Havre, de Rouen et de Déville-lès-Rouen et par les Inscrits maritimes, Guinchard pour les Tramways du Havre, Ruel par les Huiliers-Pétroliers du Havre, Bour par les ouvriers du Port, Dutailly pour les PTT de

Rouen, Fontan pour ceux du Havre, Malardé par la Manufacture de Tabacs de Dieppe, Catti par le Textile de Déville-lès-Rouen et par un autre syndicat Textile d'Elbeuf.

La principale objection à la proposition de la Commission portait sur le fait que les départements administratifs ne correspondent pas aux nécessités économiques et séparaient arbitrairement des régions ayant des affinités industrielles. Après discussion l'argument étant reconnu comme réalité évidente, est rejeté au nom de l'action inter-corporative et de l'unité syndicale interprofessionnelle. La proposition de la Commission est adoptée à l'unanimité.

## L'UNION DÉPARTEMENTALE OBLIGATOIRE

« À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913, il ne sera confectionné qu'un timbre unique par département ou région. Les Bourses d'un même département auront ainsi le même timbre, et tous les syndicats de ce département devront l'appliquer. En outre, les Bourses du travail d'un même département devront se réunir en Congrès pour constituer une Union Départementale de syndicats, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1913. [...] À partir de 1913, la CGT remboursera aux Unions de syndicats départementales les frais de voyage par chemin de fer d'un délégué, étant bien entendu que les frais de séjour restent à la charge des organisations mandataires. »

Yvetot, successeur de Pelloutier à la Fédération nationale des Bourses depuis 1901, est chargé de mettre en place des Unions départementales (UD ci-après) dans toute la France ; il y consacre une part importante de son énergie <sup>22</sup>.

Dans un article que publie *L'Humanité* le 12 juillet 1913, Victor Renard <sup>23</sup> exprime sa satisfaction de voir « que les syndicats du Nord, après ceux de bon nombre de départements, viennent de constituer (une UD) ». Ses commentaires sont particulièrement intéressants.

Nous résumons :

« Cette centralisation met un terme aux compétitions des Bourses locales qui en étaient arrivées à se disputer la clientèle des syndicats situés entre deux sphères d'action et deux Bourses ; elle évite la créa-

**21.** Leroy (Maxime), *La coutume ouvrière*, Paris, G. Brière & E. Brière, 1913. p. 404. M. Leroy donne pour références *La Voix du Peuple*, 1912, n° 631 et 642 ; *Bataille syndicaliste*, n° du 26 janvier 1913.

**22.** Dreyfus (Michel), *Histoire de la CGT*, Paris, Éditions Complexe, 1995.

**23.** Renard (Victor) (1864-1914) Militant syndical et politique dès 16 ans, guesdiste, secrétaire de la Fédération du textile en 1903, il est à l'origine de la parution de *L'Ouvrier textile*, journal de la Fédération. Il participe à tous les congrès de la CGT et du Parti socialiste.

tion d'Unions Locales (UL ci-après) qui majorisaient avec l'ensemble de leurs voix toutes les décisions du Comité confédéral ; c'est un pas vers la centralisation sans laquelle le mouvement syndical ne pourra que stagner.

Avec les UD, c'est la cohésion des efforts et des moyens ; ce sont des ressources trouvées pour assurer les services et permanents nécessaires.

Enfin c'est la certitude d'un recrutement plus intense. C'est combattre l'indifférence d'une Fédération de métier à l'égard des autres métiers. Ces éléments continueraient de vivre isolés, tellement isolés, tellement esseulés, que force leur sera de mettre au rancart leurs prétextes et de rallier le gros des forces prolétariennes. »

La statistique annuelle établie par le préfet pour le ministère à la fin de 1913, donne pour les organisations ouvrières, le tableau ci-après :

	Dieppe	Le Havre	Neufchâtel	Rouen	Yvetot	Totaux
<b>Syndicats ouvriers</b>	7	56	1	46	3	116
<b>Union de syndicats ouvriers</b>	-	2	-	2	-	4
<b>Bourse du travail</b>	-	1	-	2		3

Précisons que l'arrondissement de Dieppe recense les deux syndicats des verriers du Tréport et celui des « menuisiers mécaniques » des ateliers Baudelot d'Arques-la-Bataille ; que celui du Havre recense les dix syndicats de Fécamp, les cotonniers (un à Bolbec, un à Lillebonne) et celui des ouvriers du bâtiment d'Étretat ; que les verriers de Nesle-Normandeuse dépendent de Neufchâtel ; que Rouen recense les 17 syndicats d'Elbeuf, et enfin que Yvetot recense les charpentiers de la ville, les bûcherons de Maulévrier et les pilotes de Villequier.

On peut compter sur 100 000 timbres pour Le Havre, 20 000 pour Rouen et 5 000 pour le reste du département, soit 125 000 timbres par an. Le Havre avait donc 4 fois plus de cotisants que Rouen et le reste du département.

Pour une précision plus grande, nous avons établi un tableau (page suivante) pour les syndicats qui existent dans les communes, en dehors des trois grandes agglomérations (Rouen, Le Havre, Elbeuf).

Avant d'en venir au Congrès constitutif de l'UD, il est nécessaire d'évoquer les luttes sociales qui se déroulèrent dans notre département, dans l'année qui précède cet événement. C'est dans cette atmosphère de revendications sociales et d'affrontements, que l'Union Départementale va tenir son Congrès constitutif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1914

Commune	Nom	Création le	Membres	Dissous le
<b>Maulévrier</b>	Bûcherons et travaux similaires	3 janv. 1904	15	
<b>Villequier</b>	Marins pilotes et aspirants pilotes	14 sept. 1902	39	
<b>Yvetot</b>	Ouvriers chapeliers	1 <sup>er</sup> mars 1910	28	
<b>Arques-la-Bataille</b>	Menuiserie mécanique Baudelot	21 oct. 1908	105	
<b>Dieppe</b>	Ouvriers du bâtiment	21 févr. 1906	65	
<b>Dieppe</b>	Employés de commerce	30 oct. 1910	23	
<b>Dieppe</b>	Ouvriers et ouvrières Manufacture de Tabacs	21 août 1898	680	
<b>Le Tréport</b>	Syndicat de la Verrerie Vieille	14 mars 1904	48	
<b>Le Tréport</b>	Syndicat de la Verrerie Neuve	10 mars 1904	50	
<b>Eu</b>	Ouvriers verriers de la ville d'Eu	1911		31 déc. 1913
<b>Dieppe</b>	Ouvriers Manufacture de Tabacs			
<b>Le Tréport</b>	Syndicat des ouvriers dockers			1913
<b>Nesle-Normandeuse</b>	Ouvriers verriers de Rouxmesnil	21 févr. 1904	45	

# Le Congrès de 1913 et la création de l'Union Départementale

Tenu au Havre au Cercle Franklin,  
le Dimanche 19 octobre 1913 <sup>24</sup>

C'est au Cercle Franklin, dans la salle mise à la disposition de l'Union des Syndicats du Havre et de la région par la Municipalité, que le Congrès des organisations syndicales de la Seine-Inférieure s'est réuni le dimanche 19 octobre pour élaborer définitivement les statuts qui devront régir l'Union Départementale, conformément aux décisions du Congrès Confédéral <sup>25</sup>.

À la suite des pourparlers engagés entre les Bourses du Travail de Rouen et d'Elbeuf, l'Union des Syndicats du Havre avait été chargée de l'organisation du Congrès et, par ses soins, toutes les organisations avaient reçu les circulaires et le projet de statuts à soumettre à la discussion. Seule, la Bourse du Travail du Tréport n'a pas répondu aux appels adressés <sup>26</sup>.

Il y a lieu d'espérer que les organisations la composant viendront grossir les effectifs de l'Union Départementale de la Seine-Inférieure.

## Séance du matin

Vallin, secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre, chargé de l'organisation du Congrès, ouvre la séance à 9 heures du matin, et adresse aux délégués les souhaits de bienvenue au nom des organisations du Havre.

Il est ensuite procédé, par la Commission désignée à cet effet, à la vérification des mandats dont la liste suit.

**24.** Source : Supplément au journal *Vérités*, numéro de novembre 1913. Notes de Pierre Largesse.

**25.** Le 12<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la CGT s'était tenu au Havre en septembre 1912.

**26.** D'après la Statistique départementale des syndicats établie par la préfecture, il existe à cette date deux syndicats de verriers au Tréport et un de verriers à Nesle-Normandeuse (arrondissement de Neufchâtel).

TITRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES	VILLES	DÉLÉGUÉS
<b>Union des Syndicats</b>	Havre	H. Vallin
-	Elbeuf	Grandin
-	Rouen	Quimbel
<b>S. Bâtiment, section Terrasse</b>	Havre	Rougier
Maçonnerie	Havre	Bourgeois
Charpente	Havre	F. Dupont
Couvreurs-Plombiers	Havre	-
Menuisiers	Havre	Blany
Peintres	Havre	Germain
Tailleurs de Pierre	Havre	Rochefeuille
Paveurs-Bitumiers	Havre	A. Vilain
Briquetiers	Havre	Achille Prévost
Carriers de Tancarville	Havre	J. Fortin
Carriers de Sandouville	Havre	-
<b>S. des Gaziers</b>	Havre	Lambert
Cordonniers	Havre	Louis Liberge
Métallurgistes, section Mécanique	Havre	Dauguet
Charpentiers de Navires	Havre	Le Chapelain
Chauffeurs-Conducteurs	Havre	Coutot
Chaudronniers	Havre	Chauvin
<b>S. du Port, section Ouvriers du Port</b>	Havre	Hervieu
<b>S. du Port, section Camionneurs</b>	Havre	Petit
<b>S. du Port, section Charbonniers</b>	Havre	Boyer
<b>S. du Port, section Voiliers</b>	Havre	Le Jamble
<b>S. du Port, section Commis-Auxiliaires</b>	Havre	Duval
<b>S. du Port, section Docks-Entrepôts</b>	Havre	Cabon
<b>S. des Tailleurs d'Habits</b>	Havre	Alépée, Labesse

<b>S. des Travailleurs Municipaux</b>	Havre	Samson
<b>S. des Mouleurs</b>	Havre	Durand, Manquet, Letellier, Canné
<b>S. des Quatre-Saisons</b>	Havre	Lelandre
<b>S. des Ouvriers Tailleurs</b>	Rouen	H. Sorel
<b>S. des Métallurgistes</b>	Déville	Bourguin
<b>S. du Personnel de l'asile de Quatre-Mars</b>	Sotteville	Grandin
<b>S. des Employés de Commerce</b>	Rouen	Grandin
<b>S. du Bâtiment, section Terrasse</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Maçonnerie</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Menuiserie</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Charpente</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Pierre</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Couverture</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Peinture</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. du Bâtiment, section Cimentiers</b>	Rouen	Marguillié
<b>S. des Chemins de Fer</b>	Dieppe	Leymarie
<b>S. des Chemins de Fer</b>	Rouen	Emile Chaix
<b>S. des Imprimeurs à la main sur linoléum</b>	ND Bond.	Emile Lemercier
<b>S. du Textile</b>	Rouen	Chauvière, Eisembarth
<b>S. de la Voiture</b>	Rouen	Fernand Périer
<b>S. des Chantiers de Scierie de Bois</b>	Rouen	Albert Hodebourg
<b>S. des Métallurgistes</b>	Rouen	L. Gilles
<b>S. des Lithographes</b>	Rouen	René Pigault

<b>S. des Chemins de Fer</b>	Rouen	Emile Chaix
<b>S. des P.T.T.</b>	Rouen	Louis
<b>S. des Typographes</b>	Rouen	H. Déhais
<b>S. des Ouvriers du Port</b>	Rouen	Fernand Périer
<b>S. de l'Alimentation</b>	Sotteville	Capelier
<b>S. de la Chaussure</b>	Rouen	Le Noë
<b>S. des Tapissiers</b>	Rouen	Capelier
<b>S. des Travailleurs Municipaux</b>	Sotteville	Marguillé
<b>S. des Peintres</b>	Elbeuf	Quimbel
<b>S. de la Chaussure</b>	Elbeuf	Quimbel
<b>S. des Métallurgistes</b>	Elbeuf	Callaudière
<b>S. du Textile (La Ruche)</b>	Elbeuf	Callaudière
<b>S. des Employés</b>	Elbeuf	Callaudière
<b>S. de l'Habillement</b>	Elbeuf	Hadon
<b>S. des Débardeurs</b>	Elbeuf	Hadon
<b>S. des Maçons</b>	Elbeuf	Charles Blé
<b>S. des Charpentiers</b>	Elbeuf	Charles Blé
<b>S. des Couvreurs-Plombiers</b>	Elbeuf	Charles Blé
<b>S. des Chemins de Fer</b>	Fécamp	Legendre

### RÉCAPITULATION

3 Unions de Syndicats – 68 Syndicats  
ou Sections

Vallin communique au Congrès le résultat des travaux de la Commission et demande aux délégués de désigner leur bureau afin de commencer immédiatement la discussion générale sur la formation de l'Union Départementale.

Il en est ainsi décidé et le bureau est désigné comme suit :

- Vallin (du Havre), président ;
- Périer (de Rouen) et Quimbel (d'Elbeuf), assesseurs.

Avant de commencer ses travaux, le Congrès tient à voter une adresse de sympathie aux camarades emprisonnés. Cette adresse dont le texte suit, est adoptée à l'unanimité :

« Les syndicats du département de la Seine-Inférieure réunis en Congrès pour "constituer leur Union Départementale, en début de leurs travaux, envoient l'assurance de leur sympathie aux camarades emprisonnés pour faits syndicalistes ; s'engagent à propager" de plus en plus l'application du Sou du soldat <sup>27</sup>, syndical et fédéral. »

La discussion est ensuite ouverte au sujet du nombre de voix à accorder aux organisations qui ont des sections, tel le Bâtiment et le Port. Chauvière, Le Chapelain, Hervieu, Vallin, Durand et Margollé interviennent, puis il est décidé que chaque section aura une voix délibérative.

## EXPOSÉ DE LAPIERRE

**Lapierre <sup>28</sup>, délégué de la CGT, fait un exposé de ce que doit être l'Union Départementale, il en démontre les avantages et précise les attributions du délégué général de l'Union. Chauvière demande des précisions sur la vente des timbres et sur les cotisations à payer aux Bourses du travail.**

**LE CHAPELAIN** – Le projet des statuts qui nous est soumis indique que tous les syndicats doivent adhérer à une Bourse du travail, et que sans cela, ils ne pourront pas faire partie de l'Union Départementale ; la mesure est nécessaire pour arriver à empêcher l'isolement des syndicats.

**LAPIERRE** – Il faudra que les Unions locales s'assurent de locaux pour les réunions dans les petites localités ; il faut donner aux organisations en échange des cotisations, les services exigés par la propagande.

**LE CHAPELAIN** – De l'ensemble de la discussion, il ressort bien que les syndicats représentés au Congrès partagent tous la même manière de voir en ce qui concerne l'autonomie des Unions locales existantes, mais il faut bien envisager aussi que la nécessité d'en créer de nouvelles pourrait s'imposer

**27.** *Le Sou du soldat* est un petit pécule destiné aux syndicalistes incorporés.

**28.** Jules Lapierre (1873-1933), ouvrier traceur sur métaux ; il était à cette date secrétaire de l'Union Départementales de la Seine-et-Oise. « Antimilitariste ardent, propagandiste révolutionnaire particulièrement déterminé et actif (il) présida les travaux de la 2<sup>e</sup> journée du congrès extraordinaire contre la guerre tenu à Paris les 24 et 25 novembre 1912 ». Yves Lequin (DBMOF). Voir Notices biographiques.

et nous ne pouvons, à ce sujet, désigner d'avance la ville où il s'en créera, car cela dépendra surtout des circonstances et du développement que pourra prendre un centre industriel.

Vallais lui fait remarquer que la deuxième partie de cette proposition n'est pas du ressort du Congrès, qui ne peut imposer un chiffre de cotisations syndicales, chaque organisation étant libre de fixer le taux des cotisations nécessaires à sa vitalité. Il fait aussi ressortir la différence des salaires existant entre certaines industries dans la même région. Plusieurs délégués prennent ensuite la parole et déposent des propositions déterminant l'objet général de la discussion. Après échange de vues, il est décidé que les auteurs des propositions se réuniront avant la séance de l'après-midi pour se mettre d'accord au sujet de la rédaction d'un texte unique. La séance est levée à midi.

### **Séance de l'après-midi**

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le bureau est constitué comme pour la séance du matin. Le président donne lecture d'une motion clôturant la discussion générale du matin, modifiée après concertations entre les auteurs des diverses propositions : « En dehors des Unions locales actuellement existantes, d'autres Unions pourront se constituer, quand l'Union Départementale en aura reconnu la nécessité. » On passe aussitôt à la discussion des articles du projet des statuts :

## CONSTITUTION ET BUT DE L'UNION

**Article 1<sup>er</sup>** – Entre les syndicats ouvriers du département de la Seine-Inférieure qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, il est formé une association qui prend le nom de Union Départementale des syndicats ouvriers de la Seine-Inférieure.

> *Adopté sans discussion.*

## **Article 2 – L’Union a pour but :**

- 1° La défense des intérêts moraux et économiques de nos adhérents ;
- 2° D’établir des relations de solidarité entre tous les travailleurs du département ;
- 3° De fortifier les syndicats existants ; d’en créer de nouveaux dans tous les centres et dans toutes les corporations et de les faire adhérer.  
En un mot, de préparer et d’aider à l’affranchissement du travail, en fortifiant et en développant au sein des syndicats, l’esprit fédératif qui anime la CGT.

*> Après diverses observations, il est proposé d’ajouter au paragraphe 3, après le mot « adhérer », l’adjonction suivante : « À l’Union Départementale et à l’Union locale la plus proche. » Adopté à l’unanimité.*

**Article 3** – Sont seuls admis à l’Union les Syndicats du département composés exclusivement de salariés et régulièrement constitués. En demandant leur admission, ces organisations doivent déposer un extrait du procès-verbal de l’assemblée générale qui aura pris cette décision. Elles devront, en outre, déposer deux exemplaires de leurs statuts et indiquer le nombre de leurs adhérents. Elles conserveront leur autonomie en ce qui concerne les questions intérieures.

**LAPIERRE** – Jusqu’à présent, il ne faut pas envisager le cas ; la section des Unions à la CGT discutera le cas au moment opportun.

**Chauvière, émet quelques objections et pose la question des Marchands des Quatre-Saisons, lesquels, dit-il, ne sont pas des salariés.**

**LEGENBRE** (délégué des Marchands des Quatre-Saisons) – Nous sommes des salariés comme les autres et parfois plus, malheureusement que d’autres, étant traqués à chaque instant, et victimes, surtout au Havre, d’arrêtés municipaux nous interdisant l’exercice de notre profession en certains lieux, arrêtés portant atteinte à la liberté de chaque citoyen.

**LE CHAPELAIN** – Je demande qu'on adopte l'article 3 sans modification.

**VALLIN** – Il appartiendra à l'Union Départementale de juger les cas.

*> Après lecture, l'article 3 est adopté sans modifications.*

**Article 4** – L'Union n'admet dans son sein que les syndicats fédérés nationalement et abonnés à *La Voix du Peuple*.

**PIGAULT** – Que devra-t-on faire pour des syndicats non fédérés ?

**LAPIERRE** – Le Congrès confédéral du Havre a décidé que les syndicats non fédérés ne pouvaient plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914, être admis dans les Unions. Cette décision du Congrès confédéral a été également adoptée à la Conférence des Bourses.

**PIGAULT** – J'attire l'attention sur le cas des lithographes d'Amiens.

**CHAUVIÈRE** – J'approuve les paroles de Lapierre.

*> L'article 4 est adopté à l'unanimité.*

## UNIONS LOCALES

### **Lapierre propose de rectifier ainsi l'article 5 :**

- Les Unions Locales fixent elles-mêmes les conditions nécessaires à leur vitalité, et qui sont obligatoires pour tous les syndicats.
- Tous les syndicats doivent adhérer à l'Union locale la plus rapprochée de leur siège ou à celle avec qui les moyens de transport sont les plus faciles.
- Les Unions locales devront apporter leurs efforts de propagande dans tous les syndicats les constituant.
- Les syndicats recevront leurs timbres par l'intermédiaire des trésoriers de leurs Unions locales. Ces trésoriers devront fournir à l'Union Départementale un état mensuel des timbres aux syndicats.
- Les secrétaires des Unions locales devront également fournir un rapport moral sur l'ensemble du mouvement syndical dans leurs centres respectifs.

**PIGAULT** – Au sujet du deuxième paragraphe, je trouve qu'il ne faut pas faire une obligation car il faut penser aux syndicats existant dans les petites localités.

**GILLES** – On était tous d'accord ce matin.

**VALLIN** – Il ne faut pas oublier, Pigault, que les syndicats doivent se tenir la main dans la main et, pour cela, il ne faut pas laisser place aux exceptions.

**Vallin, pour la clarté des débats, lit encore le nouveau texte proposé pour les paragraphes 2 et 3.**

**VALLIN** – C'est un point très délicat et des plus importants ; la Section des Bourses a dû envisager ce cas. L'Ille-et-Vilaine a été forcée de convenir qu'il ne fallait pas perdre aucun des avantages acquis par les Unions locales. Il ne faut pas mettre le camarade qui sera à la tête de l'Union Départementale en face d'impossibilités.

**PIGAULT** – Comment se feront les délimitations ? Dieppe, par exemple, devra-t-il adhérer à Rouen ou ailleurs ?

**LAPIERRE** – Vous prenez l'exemple de Dieppe, mais justement si Dieppe sent le bassin d'action, cette localité pourra faire, avec le concours de l'Union Départementale, une propagande plus intense, qui sera à son avantage.

**CHAUVIÈRE** – Si cela était possible, il serait bon que le nouveau texte de l'article soit imprimé de suite pour être distribué aux congressistes avant leur départ.

**VALLIN** – La demande de Chauvière est irréalisable pour aujourd'hui, mais demain lundi on fera le nécessaire et le nouveau texte des statuts sera envoyé aux intéressés.

*> Après lecture, les derniers paragraphes sont adoptés et l'ensemble de l'article 5 (nouveau texte) est également adopté.*

**Article 6** – Les syndicats appartenant à une localité où il existe une Union locale ne pourront être admis à l'Union Départementale s'ils ne sont pas adhérents à leur Union locale.

**LE CHAPELAIN** – Cet article est illogique et peut donner lieu à des interprétations fausses ; il faudrait remplacer le mot « locale » par le mot « régionale ».

**LAPIERRE** – Il faut éviter les équivoques où le mot « régionale » peut en créer, car des départements peuvent s'organiser régionalement.

**CHAUVIÈRE** – Nous n'avons à nous occuper que de la Seine-Inférieure et, par conséquent, n'envisageons que les cas qui nous occupent.

**Après l'intervention de Marguillé et de Hervieu, Lapeyre signale le cas des verreries qui se trouvent à la limite de la Seine-Inférieure et de la Somme.**

**VALLIN** – Après le nouveau texte de l'article 3 qui vient d'être adopté, l'article 6 fait double emploi, on peut en faire la suppression sans inconvénient.

*> L'article 6 est supprimé.*

**VALLIN** – Maintenant, camarades, l'Union Départementale de la Seine-Inférieure est créée ; les autres articles restant à adopter n'étant que pour régler les détails de l'organisation.

## SIÈGE SOCIAL – ADMINISTRATION

**Article 7** – Le siège de l'Union Départementale est fixé par le Congrès. Il est présentement fixé à...

**GILLES** – Au nom des Métallurgistes de Rouen, je propose qu'un Congrès ait lieu tous les deux ans, en changeant chaque fois et le lieu du Congrès et le siège de l'Union. De cette façon, chaque centre aurait tour à tour le Congrès et l'Union Départementale. Cette proposition est appuyée

également par les Métallurgistes de Déville, le Bâtiment de Rouen, les PTT de Rouen et l'Union des Syndicats d'Elbeuf.

29. Lapierre ne figure pas sur la liste des délégués au congrès ; on peut supposer qu'il est Havrais.

**LAPIERRE** – On n'a pas répondu à la proposition du Congrès tous les deux ans ; j'estime que c'est un danger.

**VALLIN** – Cette question viendra à l'article 14.

**LAPIERRE** <sup>29</sup> – Je sais ce qu'est une Union Départementale. Or, camarades, ne vous y trompez pas, le véritable siège du secrétaire est surtout en chemin de fer. Cependant Le Chapelain avait raison de dire qu'on subit l'ambiance du milieu, et il ne peut être que profitable à l'Union que son siège soit à l'endroit où le mouvement est le plus fort. Mettre le siège à Rouen, ce serait risquer de courir à un échec ; il faut concevoir toutes les difficultés de la lutte et agir en conséquence pour les diminuer. Je suis d'avis de mettre le siège au centre de l'activité syndicale du département.

**GILLIER** – Si j'appuie la proposition de Rouen, ce n'est pas particulièrement pour l'action à mener dans cette ville. Si on envisage les forces numériques, il faut également poser les forces pécuniaires et éviter les dépenses inutiles ; par raison d'économie, je suis partisan de Rouen.

**LE CHAPELAIN** – L'économie d'action est plus à craindre que l'économie d'argent.

**ROUGIER** – Au nom des 11 sections du Bâtiment du Havre, je demande que le siège soit à Rouen.

**PIGAULT** – La question du siège importe peu ; l'article 8 complète le précédent par la nomination de la Commission administrative ; or, convenons qu'il n'y a pas assez d'éléments à Rouen.

**Capelier et Déhais parlent tous deux en faveur de Rouen. Hervieux, au nom du Syndicat Général du Port, fait la proposition suivante :**

**HERVIEUX** – Le Syndicat Général du Port propose que le siège de l'Union Départementale soit à Rouen, pensant que le secrétaire de l'Union pourra faire dans cette région, momentanément négligée au point de vue de la propagande syndicale, tout ce qui lui sera possible à ce sujet ; propose

comme candidat au poste de secrétaire, le camarade Bellollet ex-secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre et de la Région ; demande une suspension de séance pour permettre aux délégués de se concerter à l'effet de nommer le secrétaire de l'Union et de désigner le siège de la dite Union.

**BELLOLLET** – Pour la partie me concernant, la proposition du Port ne peut avoir aucune suite, car je tiens à déclarer que je ne suis nullement candidat.

**VALLIN** – On pourrait réserver l'article 7 et passer à l'article 8.

*> Il en est ainsi décidé.*

**Article 8** - L'Union Départementale est administrée par une Commission administrative nommée au congrès parmi les membres présents. Elle se compose de (x) délégués pour un an et rééligible. En plus, et dans les mêmes conditions le Bureau de l'Union Départementale, qui est ainsi composé : Un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier général et un archiviste.

**VALLIN** – Quels membres faut-il prendre pour la Commission administrative ?

**CHAUVIÈRE** – Il serait préférable que les membres de la Commission administrative soient pris dans chaque pays afin que tout le monde soit représenté, je propose que le nombre soit de 9 membres.

**Lapierre et Vallin émettent quelques objections à ce sujet et donnent des indications d'ordre pratique.**

**MARGUILLÉ** – Les membres du Bureau ne peuvent être que de la localité où sera fixé le siège.

**HERVIEU** – Le trésorier de l'Union Départementale sera-t-il rétribué ?

**BOYER GASTON** – Il faut trouver des camarades ayant les capacités nécessaires pour être à la tête de l'Union.

**Vallin propose que le nombre soit fixé à 6.**

**HERVIEU** – Et la Commission de contrôle ?

**LAPIERRE** – Le syndicat du Port signale en effet, une commission importante. Dans la Seine-et-Oise, on a nommé 3 syndicats chargés de désigner les membres délégués pour la Commission de contrôle.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

À la reprise de la séance, Vallois fait remarquer que les délégués ayant eu le temps de se concerter, on peut réserver pour la fin les articles 7 et 9 et l'élection du Bureau afin de continuer de suite l'adoption des autres articles.

*> Il en est ainsi décidé.*

**Article 10** – Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, des convocations et de la conservation des archives spéciales à sa fonction. Chaque année un compte rendu détaillant la situation financière devra être publié et envoyé à chaque organisation adhérente au moins un mois avant la tenue du congrès.

*> Adopté sans discussion.*

**Article 11** – Le trésorier général fait l'encaissement des recettes et effectue les paiements. Il opère le placement et le déplacement des fonds. Toutefois, pour ce dernier cas, il devra fournir un extrait du procès-verbal de la séance autorisant ce déplacement, portant le timbre de l'Union et signé du secrétaire et du secrétaire adjoint. Comme le secrétaire, il est également chargé des archives spéciales à sa fonction.

*> L'article 11 est adopté sans modifications.*

**Article 12** – Il en sera de même pour la Commission administrative (et de l'administrateur du journal s'il y en a) qui devra publier en même temps un compte rendu de sa gestion annuelle.

*> Adopté sans discussion.*

**Article 13** – Lorsque l'Union Départementale sera appelée à organiser une réunion de propagande dans un pays où il n'existe pas de syndicat, les frais seront payés par sa caisse ; si, au contraire, cette conférence est demandée par un syndicat constitué, les frais d'organisation et de déplacement seront à la charge de ce syndicat ou de l'Union locale, à moins qu'il en ait été décidé autrement par la Commission administrative.

**CHAUVIÈRE** – Il y a des Fédérations qui pourront profiter de cet article en ne versant pas le nécessaire pour sa propagande ; je pourrais citer l'exemple de la Fédération du textile pour des cas semblables.

**VALLIN** – L'Union Départementale fera sa propagande avec les syndicats, les Unions locales et les Fédérations intéressées.

*> L'article 13 est adopté sans modification.*

## CONGRÈS

**Article 14** – Tous les ans, dans le deuxième trimestre aura lieu un Congrès départemental. Le lieu de chaque congrès sera fixé par le congrès précédent.

*> Après un échange de vues entre quelques délégués, l'article 14 est mis aux voix et adopté sans changement, à l'unanimité, moins une voix contre, celle des métallurgistes de Rouen, et une abstention (Textile de Rouen).*

**Article 15** – Les syndicats d'une même localité – jusqu'à concurrence de trois au maximum – auront la faculté de s'entendre pour se faire représenter collectivement au congrès annuel par un seul

délégué. Dans ce cas, le délégué représentant plusieurs syndicats aura droit à autant de voix qu'il représentera de syndicats, à condition toutefois qu'il soit possesseur d'un mandat régulier délivré par les syndicats représentés. Plusieurs délégués font quelques observations au sujet du nombre de « trois » qu'ils ne trouvent pas assez élevé. Après explications, il est proposé de remplacer le nombre « trois » par « cinq ».

*> L'article 15, avec cette modification, est adopté à l'unanimité.*

**Article 16** – Les syndicats dont l'admission sera postérieure au précédent congrès, auront voix délibérative et ne pourront prendre part au vote que s'ils ont payé leur droit d'admission, et s'ils sont à jour de leurs cotisations. Les syndicats admis antérieurement au précédent congrès n'auront aussi voix délibérative que s'ils sont également au pair de leurs cotisations.

*> Adopté sans modification.*

**Article 17** – Les syndicats qui auront des propositions à faire figurer à l'ordre du jour du Congrès, devront les faire parvenir à la Commission administrative deux mois avant le Congrès.

*> Adopté sans modification.*

## COTISATIONS

**Article 18** – Les ressources de l'Union se composent des droits d'admission et des cotisations des syndicats adhérents, de dons particuliers ou collectifs, du produit des fêtes, etc. Le droit d'admission est de 1 franc par syndicat.

*> Adopté sans modification.*

**30.** La cotisation était donc de 0,50 fr.

**31.** Le timbre confédéral était par conséquent de 0,07 fr.

**Article 19** – La cotisation mensuelle à payer est de 0,60 fr par syndiqué, y compris le prix du timbre. Les timbres sont délivrés suivant les besoins des intéressés, mais il n'est fait aucune avance sous forme de provision.

**LAPIERRE** – Après les modifications précédentes, il y a lieu de remplacer le mot « intéressés » par les mots « unions locales » et de supprimer les mots « y compris le prix du timbre ».

**VALLIN** – Cet article nous permet d'envisager quelle sera la force approximative de l'Union Départementale. Camarades, attention, c'est la vitalité de l'Union Départementale qu'il s'agit d'examiner.

On peut compter sur 100 000 timbres pour Le Havre, 20 000 pour Rouen et 5 000 pour le reste du département ; au total, au minimum 125 000 cotisants par an soit un total de recettes se montant à 6 250 francs<sup>30</sup>.

Comme dépenses, il faut compter : le traitement du secrétaire, 2 400 francs ; frais de bureau et de voyages, 1 200 francs ; achat de timbres confédéraux, 875 francs<sup>31</sup> ; il restera donc près de 1 800 francs pour les autres frais divers, affiches et autres frais de propagande. Au Havre nous faisons le sacrifice de 200 francs par mois pour le journal. Vous savez que la presse est l'instrument le plus actif de la propagande ; on peut décider dès aujourd'hui que le journal sera l'œuvre commune des Bourses du travail du Département.

**DÉHAIS (au Havre)** – Le journal sera-t-il aux frais de l'Union ?

**VALLIN** – Le journal aura son budget spécial.

*> Sous réserve du journal, l'article 19 est mis aux voix et adopté.*

**Article 20** – Tout syndicat qui, fin avril, n'aura pris aucun timbre pour l'année en cours, après y avoir été invité par le Trésorier, sera considéré comme démissionnaire.

*> Adopté.*

## SOLIDARITÉ

**Article 21** – Lorsque les membres d’un syndicat adhérent se mettent en grève, le Secrétaire de ce syndicat devra en avertir le Secrétaire de l’Union Départementale, qui en fera part aux autres syndicats adhérents, en les invitant à venir en aide aux camarades grévistes. En outre, l’Union Départementale étudiera les moyens possibles de venir en aide aux syndicats en grève par l’organisation d’une grève générale, locale de tous les syndicats.

> *Adopté avec l’adjonction « si nécessité s’impose ».*

## MODIFICATIONS AUX STATUTS – DISSOLUTION

**Article 22** – Toute proposition de révision ou de modifications aux présents statuts devra être déposée deux mois à l’avance entre les mains du Secrétaire qui en avisera la Commission administrative.

> *Adopté.*

**Article additionnel** – Chaque Congrès confiera à trois syndicats du département la charge de désigner chacun un délégué pour former une Commission de contrôle, chargée de vérifier la gestion et la comptabilité de l’Union Départementale. Cette Commission devra présenter un rapport à chaque congrès.

> *Cet article est adopté à l’unanimité.*

## REPRISE DE LA DISCUSSION DES ARTICLES 7 ET 8

La question du siège l’UD était restée en suspens. Les arguments étaient valables d’un côté comme de l’autre : le fixer là où le nombre de syndiqués est le plus nombreux (c’est-à-dire au Havre, ou bien là où il fallait recruter ? On a vu que des

Havrais choisissent Rouen. Ce n'est donc pas une question d'esprit de clocher. Que le délégué des métallurgistes de Rouen propose en compromis que le siège change tous les ans.

Divers délégués au nom d'organisations de Rouen, Sotteville et Elbeuf, déposent au Bureau la motion suivante :  
« Les délégués soussignés demandent que le siège de l'Union Départementale soit fixé à Rouen et proposent pour le Bureau, les camarades : Grandin, des Employés de Rouen, Secrétaire général ; Chaix des Employés de Chemin de fer de Sotteville, Trésorier général ; Hodebourg, des Scieries de Bois de Rouen, Secrétaire adjoint ; Capelier, de l'Alimentation de Sotteville, Trésorier adjoint ; Périer, de la Voiture de Rouen, Archiviste. »  
Après diverses explications, il est procédé au vote, par appel nominal, sur le choix du siège.

*> Rouen est désigné comme siège de l'Union Départementale et l'article 7 adopté.*

## NOMINATION DU BUREAU

Il est procédé ensuite à la nomination du Bureau. Les camarades dont les noms sont désignés dans la motion citée plus haut sont nommés par mains levées.

*> L'article 8 est adopté avec l'adjonction suivante :  
« qui feront partie de la Commission administrative.*

Les Unions Locales et les Conseils syndicaux pourront nommer des délégués qui auront voix consultative aux Congrès et aux réunions de la Commission administrative.

### **Article complémentaire**

**Article 24** – Les présents statuts, par décision du Congrès constitutionnel tenu au Havre le 19 octobre 1913, prendront date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 1914.

*> Adopté sans discussion.*

### **Nomination de la Commission administrative.**

Sont nommés les camarades dont les noms suivent :

Quimbel, Adon (Elbeuf) ; Rougier, Hervieu, Vallin,  
Le Chapelain (Le Havre).

### **Commission de contrôle**

Sont nommés pour désigner les délégués à la Commission de contrôle les organisations suivantes :

Métallurgie du Havre ; Peintres d'Elbeuf ; Chemins de fer de Sotteville.

## DÉCISIONS DIVERSES

### **Délégué à la CGT**

Le camarade Marck, trésorier de la CGT et ex-secrétaire de la Bourse du Travail du Havre, est désigné comme délégué de l'Union Départementale de la Seine-Inférieure au Comité confédéral.

### **Le prochain Congrès**

Il est ensuite décidé que le prochain Congrès de l'Union aura lieu à Rouen le dimanche de la Pentecôte.

### **Le cas de *Vérités***

Revenant sur la question du journal, Vallin dit qu'il serait nécessaire d'être fixé à cet égard, et que *Vérités*, devrait être distribué gratuitement aux syndiqués par les Unions locales, latitude leur étant laissée de demander aux organisations qui les composent, et pour lesquelles cette dépense n'est pas prévue, de prendre les mesures nécessaires.

Il faudrait également prévoir en plus, une quantité d'exemplaires pour la propagande.

Vallin cite à ce sujet le cas du Havre qui fournit le journal à ses 8 000 cotisants et qui en distribue 1 000 en plus pour la propagande. On pourrait procéder de même pour Rouen et Elbeuf.

Il est décidé que la Commission administrative sera chargée d'étudier la question et d'en préparer la réalisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 1914, date fixée pour la mise en application de l'Union Départementale.

Vallin remercie les délégués de la courtoisie et de la bonne entente qui a existé pendant le Congrès, et lève la séance à 7 heures du soir.

## ANALYSE HISTORIQUE ET SOCIALE DE CES ÉVÈNEMENTS

Si notre département a une spécificité, c'est bien la différence de l'implantation économique entre la vallée de la Seine de plus en plus industrialisée, et le monde rural. Celui-ci du point de vue démographique est encore dominant (de 80 à 70 %) avec ses conséquences politiques (élection de notables aux législatives). Quelques cantons et municipalités ont une majorité socialiste cependant.

Du point de vue social, « les masses se dotent des outils nécessaires pour faire triompher leurs aspirations » (Michel Dreyfus, que nous suivons de près ici) ; les oppositions entre la classe ouvrière et le patronat s'accroissent, illustrées par des grèves longues et dures, le procès et la condamnation de Jules Durand.

La CGT est la seule confédération existant en France. Elle s'est dotée de moyens d'expression : *La Vie ouvrière* qui se définit comme « syndicaliste révolutionnaire et antiparlementaire » en 1909, au Havre, elle édite *Vérités*. Elle bénéficie de l'appui d'un journal comme *Le Petit Rouennais*. Malgré la répression de Clemenceau (qui fait emprisonner les dirigeants de la CGT en 1910), les instituteurs, les postiers conquièrent le droit de se syndiquer et le droit de grève. La Ligue des Droits de l'Homme les soutient.

En 1913, la CGT constitue un Secrétariat syndical international et, le 25 février publie un manifeste antimilitariste. Le département mobilise toutes ses forces dans cette campagne. En effet les dangers de guerre se sont accrus

Ce bref panorama ne doit pas passer sous silence les transformations de la main d'œuvre, de plus en plus qualifiée dans la textile, la métallurgie, la pétrochimie, les transports. Pas plus que nous n'aurons garde

d'oublier le rôle des femmes dans les grèves, leur syndicalisation – bien qu'à aucun moment cela ne se traduise par la moindre place dans les organismes syndicaux dirigeants. Enfin la CGT conserve un taux de syndicalisation relativement bas, avec des taux de variation selon les grèves, une hostilité permanente à l'égard de l'Etat, bien des difficultés sinon l'incapacité à surmonter les divisions au sein du mouvement ouvrier.

32. Séguy (Georges), *Les Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale*, n° 48, décembre 1993, p.5.

Du côté des dirigeants sociaux et politiques enfin, la permanence de l'hostilité du patronat français - Syndicats et Chambres de commerce - à une législation sociale, la permanence manifestée dans la tradition répressive par les divers gouvernements, le « flicage » des dirigeants. À quoi répond évidemment le fait que la plus grande partie des ouvriers inclinerait aux compromis, alors que pour les militants les plus avancés, la victoire totale des grévistes est longtemps, l'objectif principal.

Sur la longue durée de l'Histoire sociale, le groupement de travailleurs subissant la «dure loi d'airain» d'extorsion de la plus-value, va trouver des formes différentes. Elle a su construire de la confrérie à la mutuelle, du syndicat d'atelier au syndicat de corporation, d'atelier, d'entreprise, de la Fédération de métiers aux Bourses du travail, à la Confédération, les moyens de lutte contre l'exploitation patronale qui persiste dans son intransigeance à ne discuter qu'avec le salarié en tant qu'individu. C'est pourquoi il faut souligner l'importance des Unions départementales qui pourront interroger les pouvoirs publics et les mettre en face de leurs responsabilités. La création de celle de la Seine-Inférieure s'inscrit dans cette Histoire.

Nous avons essayé de donner un historique objectif de sa naissance, en évitant les travers d'une « histoire bataille » hagiographique. C'est la recommandation faite par Georges Séguy fondateur de l'Institut national d'Histoire sociale.

« Notre façon d'évoquer l'originalité de l'histoire syndicale du mouvement ouvrier français (a été) en général plus élogieuse que critique, tant et si bien que certains de ses défauts en arrivent à en être occultés et restent sans corrections. »<sup>32</sup>

J'ai essayé de lui être fidèle. Le chantier des recherches restant ouvert.

# Notices biographiques abrégées des délégués au Congrès constitutif de l'Union Départementale des syndicats CGT

Le 19 octobre 1913 au Havre

**Sources :** *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français* « Maitron » ; Largesse (Pierre) - *La Bourse du Travail et les luttes ouvrières, Elbeuf 1892-1927.*

**Nota** – Certains délégués sont mandatés par plusieurs syndicats ou chambre syndicales. \* Ce symbole signifie que le syndicaliste ne figure pas sur le « Maitron »

## **Adon (ou Hadon) \***

Délégué du syndicat de l'Habillement et du syndicat des Débardeurs d'Elbeuf, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

## **Alépée \***

Délégué du syndicat des Tailleurs d'habits au congrès constitutif de l'Union Départementale.

## **Blany \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Menuisiers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

## **Blé (Charles, Henri),**

Né à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure) le 18 juin 1885 ; mort le 16 novembre 1971 à Elbeuf ; maçon ; secrétaire de la Chambre syndicale des Ouvriers maçons et plâtriers, fin 1911 ; secrétaire de la Commission administrative de la Bourse du travail d'Elbeuf ; délégué des Maçons, Charpentiers, Couvreurs et Plombiers d'Elbeuf, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Bourgeois \***

Délégué du Syndicat du Bâtiment, section Maçonnerie du Havre, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Bourguin \***

Délégué du syndicat des Métallurgistes de Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Boyer (Gaston)**

Trésorier du syndicat des charbonniers du Havre en 1910, il fut impliqué dans le procès fait à Jules Durand, mais acquitté.

**Boyer (Henri)**

Secrétaire-adjoint du syndicat des charbonniers du Havre en 1910, il fut, comme son frère Gaston, impliqué dans le procès fait à Jules Durand, mais acquitté. Délégué du syndicat du Port du Havre, section Charbonniers au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Cabon \***

Délégué du syndicat du Port du Havre, section Docks-Entrepôts au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Callaudière \***

Délégué du syndicat du Textile « La Ruche », des Métallurgistes et du syndicat des Employés d'Elbeuf, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Canné \***

Délégué du syndicat des Travailleurs municipaux du Havre, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Capelier \***

Délégué du syndicat des Tapissiers de Rouen et du syndicat de l'Alimentation de Sotteville-lès-Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Chaix (Émile) \***

Délégué du syndicat du Chemin de fer de Rouen, au Congrès constitutif de l'Union Départementale. Il sera nommé membre du Bureau de cette Union par ce congrès.

**Chauvière \***

Délégué du syndicat du Textile de Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Chauvin (ou Cauvin ?)**

Ouvrier tourneur aux Chantiers de Gravelle au Havre ; était, en 1907, secrétaire général de la Bourse du travail. Il était assisté de Wotte (ou Votte ?) secrétaire adjoint ; de Bazille (ou Basille ?) trésorier, et Aupée, trésorier-adjoint. Délégué du syndicat des Métallurgistes, section Chaudronniers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Coutot \***

Délégué du syndicat des Métallurgistes, section Chauffeurs-Conducteurs du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Dauguet \***

Délégué du syndicat des Métallurgistes, section Mécanique du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Déhaïs (H.) \***

Délégué du syndicat des Typographes de Rouen, au Congrès constitutif de l'Union Départementale. Secrétaire de la Chambre syndicale des ouvriers typographes de la Ville de Rouen ; le 10 mars 1914, il est déclaré habitant 66, rue d'Amiens à Rouen. (ADSM 10M423)

**Dupont (F.) \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Charpente et section Couvreurs-Plombiers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Durand (Plusieurs figurent sur le Dictionnaire Maitron mais il ne semblent pas concerner la Seine-Inférieure).**

Délégué du syndicat des Travailleurs municipaux du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Duval \***

Délégué du syndicat du Port du Havre, section Commis-Auxiliaires au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Eisembarth \***

Délégué du syndicat du Textile de Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Fortin (J.) \***

Délégué mandaté par les syndicats du Bâtiment, section Carriers de Tancarville et section Carriers de Sandouville, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Germain \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section peintres du Havre, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Gilles (L.) \***

Délégué du syndicat des Métallurgistes de Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale. Secrétaire de l'Union syndicale des ouvriers métallurgistes et parties similaires de Rouen et de l'arrondissement ; le 10 mars 1914, il est déclaré habitant 38, rue des Chartreux à Petit-Quevilly. (ADSM 10M423)

**Grandin (P.)**

Employé de pharmacie à Rouen, membre du Parti socialiste SFIO. Délégué-mandaté de l'Union des syndicats d'Elbeuf, du syndicat des Employés de commerce de Rouen et du syndicat du personnel de l'asile de Quatre-Mares de Sotteville-lès-Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

Il est nommé secrétaire de cette Union à ce congrès.

Il est réélu à ce poste en mars 1914 (second congrès de l'UD tenu à Rouen le 22 mars 1914). Cf. AN F 13567 et 13570 – *La Voix du Peuple*, 18-25 avril 1914.

**Hervieu \***

Délégué du syndicat du Port du Havre, section Ouvriers du Port au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Haudebourg (Albert) (ou Hodebourg)**

Figure sur le Dictionnaire Maitron au nom de Audebourg. Délégué du syndicat des Chantiers de scierie de Bois, au congrès constitutif de l'Union Départementale. Secrétaire du Syndicat des scieries de bois et parties similaires ; le 10 mars 1914, il est déclaré habitant 17, rue Molière à Rouen. (ADSM 10M423)

**Labesse \***

Délégué du syndicat des Tailleurs d'habits  
au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Lambert \***

Délégué du syndicat des Gaziers du Havre, au  
Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Lapierre (Jules)**

Né à Cressy (Saône-et-Loire) le 12 avril 1873 ; militant socialiste et syndicaliste ; élu secrétaire adjoint de la CGT en 1912. Traceur en métaux domicilié à Versailles (Seine-et-Oise), J. Lapierre appartenait au syndicat des métaux d'Argenteuil dont il fut, de 1903 à 1910, le secrétaire ; de 1904 à 1919, il exerça également les fonctions de secrétaire de l'Union Départementale des syndicats ouvriers de Seine-et-Oise fondée en mai 1901 sous le titre de Fédération des syndicats. En septembre 1912, il fut élu secrétaire général adjoint de la CGT. [...]

Compagnon de Paul Brousse qui participa à la création du parti possibiliste (revendiquer ce qui est possible), la Fédération des travailleurs sociaux. Dès 1891, Lapierre avait adhéré au Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire d'où sont issus bon nombre de syndicalistes révolutionnaires ; la primauté est donnée à l'action syndicale sur l'action politique. En 1901, le P.O.S.R. sera l'une des composantes du Parti socialiste SFIO. [...]

Jules Lapierre est le représentant de la Confédération Générale du Travail au congrès constitutif de l'Union Départementale de la Seine-Inférieure. (Voir le *Dictionnaire Maitron* pour des compléments, notice d'Yves Lequin).

**Lecat (Félix)**

Ouvrier du textile d'Elbeuf ; militant syndicaliste,  
habitait 30 rue du Nord à Elbeuf.

**Le Chapelain (Charles)**

Né en 1880 au Havre. Ouvrier métallurgiste, militant de la Fédération socialiste de la Seine-Inférieure qu'il représenta au Congrès de Brest (1913). Trois fois, il fut candidat malheureux aux élections législatives : dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Havre

en 1910 (678 voix) ; dans la 1<sup>ère</sup> en 1914 (2 775 voix) ; sur la liste socialiste départementale en 1919 (41 449 voix). Mais en 1919, il fut élu conseiller général du 4<sup>e</sup> canton du Havre par 2 677 suffrages. Il donna sa démission en 1920 pour raisons de santé. Délégué du syndicat des Métallurgistes, section Charpentiers de navire du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Legendre \***

Délégué du syndicat des Chemins de fer de Fécamp, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Le Jamble (Charles)**

Secrétaire de la Chambre syndicale des ouvriers voiliers du Havre (Seine-Inférieure). Délégué du Syndicat du Port du Havre, section Voiliers au congrès constitutif de l'Union Départementale. Le Jamble exerça, en 1913 et 1914, les fonctions de trésorier de l'union locale des syndicats du Havre (voir Vallin H.)

### **Lelandre \***

Délégué du syndicat des Marchands des Quatre Saisons du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Lemercier (Émile) \***

Délégué du syndicat des Imprimeurs à la main sur linoléum de Notre-Dame-de-Bondeville, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Le Noë \***

Délégué du syndicat de la Chaussure de Rouen, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Letellier \***

Délégué du syndicat des Travailleurs municipaux du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

### **Leymarie \***

Délégué du syndicat des Chemins de fer de Dieppe, au congrès constitutif de l'Union Départementale

### **Liberge (Louis) \***

Délégué du syndicat des Cordonniers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Louis \***

Délégué du syndicat des PTT de Rouen,  
au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Manquet \***

Délégué du syndicat des Travailleurs municipaux du Havre,  
au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Marck Charles, François dit Lebourg**

Né le 4 juin 1867 au Havre (Seine-Inférieure) ; mort le 4 janvier 1951 ; docker, puis employé ; trésorier de la CGT de 1909 à 1912 (avec Dumoulin), puis de 1912 à 1915 (avec Calveyrach). Docker au Havre, Marck fut élu, en 1898, secrétaire de la Bourse du Travail de cette ville aux appointements annuels de 2 000 fr. payés par la municipalité. En avril 1901, fut constitué la Fédération nationale des ports, docks, transports et manutentions, et Marck en fut le premier secrétaire. La Bourse du Havre ayant été fermée en 1901, Marck tenta de fonder une Maison du Peuple indépendante. En janvier 1903, il quitta Le Havre et se rendit à Londres puis vint se fixer à Paris et, en décembre 1905, il travaillait au service de la CGT. Il fut délégué de la Confédération en province et c'est ainsi qu'en mars 1906, il se trouvait à Nantes pour soutenir des ouvriers en grève, ce qui lui valut d'être condamné le 15 juin 1907 à un an de prison par la cour d'assises de Nantes. À la suite de la démission d'Albert Lévy, il fut élu trésorier de la CGT le 24 février 1909. Il demeura dans ces fonctions jusqu'en 1918 et assista aux congrès de la Confédération : Toulouse, octobre 1910 ; Le Havre, septembre 1912. Marck encourut au moins une autre condamnation : quatre mois de prison le 6 mai 1909 par le tribunal correctionnel de Rouen pour injures, le 2 mai, au commissaire de police, jugement confirmé le 22 mai. Il fut libéré le 2 août. Le 30 juin 1913, il était encore une fois arrêté pour incitation à participer à l'œuvre du « Sou du Soldat ». Il ne fut mis en liberté provisoire que le 26 décembre. Charles Lapierre est le délégué de la Confédération au Deuxième congrès de l'Union Départementale de la Seine-Inférieure, le 29 mars 1914. (Voir le Dictionnaire Maitron pour des compléments).

**Marguillie \***

Délégué du syndicat du Bâtiment du Havre, section Terrasse, section Maçonnerie, section Menuiserie, section Charpente, section Pierre, section Couverture, section Peinture, au Congrès constitutif de l'Union Départementale. Délégué du syndicat du Port du Havre, section Camionneurs au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Morel Arthur**

Docker, « socialiste avancé », Morel était, en septembre 1911, secrétaire de la Bourse du Travail du Tréport (Seine-Inférieure), adhérente à la CGT, mais ne se livrant pas à une propagande antimilitariste. Secrétaire de l'Union des syndicats du Tréport en 1914, il ne participe pas au 2<sup>e</sup> Congrès de l'UD.

**Périer (ou Perrier) (Fernand)**

Trésorier du syndicat de la Voiture à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), membre du Parti socialiste SFIO, Périer fut nommé archiviste de l'Union Départementale à sa création en octobre 1913 - voir Grandin. L'année précédente, du 16 au 23 septembre 1912, il avait assisté au XVIII<sup>e</sup> congrès national corporatif, 12<sup>e</sup> de la CGT tenu au Havre.

**Petit \***

Délégué du syndicat du Port, section Camionneurs, du Havre, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Pigault (René) \***

Délégué du syndicat des Lithographes de Rouen, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Prévost (Achille) \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Briquetiers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Quimbel \***

Délégué de l'Union des syndicats du Havre au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Quimbel (est-ce le même ?) \***

Délégué par le syndicat des Ouvriers peintres et celui du syndicat de la Chaussure d'Elbeuf, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Rochefeuille \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Tailleurs de pierre du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Rougier \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Terrasse Havre au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Samson \***

Délégué du syndicat des Travailleurs municipaux du Havre, au congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Sorel (H.) \***

Délégué du syndicat des Ouvriers Tailleurs de Rouen, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

**Vallin (Henri)**

Secrétaire du syndicat du Bâtiment du Havre (Seine-Inférieure), Vallin assista à ce titre au XIV<sup>e</sup> congrès national corporatif – 8<sup>e</sup> de la CGT – qui se tint à Bourges du 12 au 20 septembre 1904. Huit ans plus tard, il fut élu secrétaire général de l'Union des syndicats ouvriers du Havre à l'issue du congrès du 14 janvier 1912. Cette même année, il participa au congrès de la CGT qui se tint au Havre du 16 au 23 septembre. Vallin fut réélu secrétaire général après les congrès des 19 janvier 1913 et 19 février 1914. Il était assisté de Le Foll Y., secrétaire adjoint, de Le Jamble Charles, trésorier, et de Déhais Eugène, trésorier adjoint. Secrétaire de l'Union Départementale des syndicats pendant la guerre, il se montra « patriote acharné » (lettre de Rosmer à Pierre Monatte, 5 août 1915). Voir Chauvin.

**Vilain (A.) \***

Délégué du syndicat du Bâtiment, section Paveurs-Bitumiers du Havre, au Congrès constitutif de l'Union Départementale.

# BULLETIN D'ABONNEMENT AU FIL ROUGE

## Abonnement individuel

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

### **Abonnement simple: 20 € /an**

(sans abonnement aux Cahiers  
d'Histoire Sociale)

### **Abonnement couplé: 33 € /an**

(avec abonnement aux Cahiers  
d'Histoire Sociale)

## Abonnement groupement ou association

### **Syndicat, UL ou association**

#### **pour 2013: 50 € /an**

(avec 3 exemplaires du Fil Rouge)

### **Comité d'entreprise**

#### **(ou organisme équivalent):**

(avec l'abonnement aux Cahiers  
d'Histoire Sociale)

#### **moins de 500 salariés: 80 € /an**

(avec 3 ex. du Fil Rouge)

#### **plus de 500 salariés: 160 € /an**

(avec 3 ex. du Fil Rouge)

Nom et/ou intitulé : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date du paiement : .....

Adressez vos chèques à :

**Institut CGT d'Histoire Sociale  
de Seine-Maritime, maison CGT,  
26 avenue Jean-Rondeaux  
76108 Rouen cedex**

## NOUVEAU

Réglez votre abonnement par  
prélèvement automatique, vous serez  
prélevé automatiquement une fois par  
an. Envoyez-nous un relevé d'identité  
bancaire et remplissez l'autorisation  
de prélèvement ci-dessous. (notre  
numéro d'émetteur: 522922)

*J'autorise l'établissement teneur de mon  
compte à prélever une fois par an sur ce  
dernier, si la situation le permet, le prélèvement  
ordonné par le créancier désigné ci-contre.  
En cas de litige sur un prélèvement, je  
pourrais en faire suspendre l'exécution  
par simple demande à l'établissement  
teneur de mon compte. Je réglerai le  
différend directement avec le créancier.*

## Titulaire du compte

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## Désignation du compte à débiter

Etablissement : .....

Guichet : .....

N° de compte : .....

Clé RIB : .....

**Créancier:** Institut CGT d'Histoire Sociale,  
26 avenue Jean-Rondeaux, 76108 Rouen cedex  
numéro d'émetteur: 522922

## Etablissement teneur du compte

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Ne pas oublier le RIB**



**LOCATIONS - VACANCES FRANCE**



**Pour un tourisme social  
et associatif de qualité pour tous**

**[www.tlcvacances.fr](http://www.tlcvacances.fr)  
02.35.21.69.63**

